

**EXERCICE**  
**1 9 6 2**

**COMPAGNIE BANCAIRE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE DE LA  
COMPAGNIE BANCAIRE  
EN DATE DU 25 AVRIL 1963**

---

## ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

---

*Le rapport que vous venez d'entendre met en lumière deux données d'ordre général qui ont exercé leur influence sur nos activités en 1962 : le caractère plus hésitant de l'expansion économique — quelque stagnation même dans plusieurs des secteurs qui nous intéressent le plus directement — et la plus grande âpreté de la concurrence. L'exercice écoulé n'a donc pas été pour le Groupe de la Compagnie Bancaire une période de facilité. Les résultats obtenus par lui n'en sont que plus significatifs. Ils permettent de mieux apprécier la force interne de ses structures et la valeur des options essentielles dont s'inspire sa politique.*

*L'expansion dans l'inflation provoque un élan en apparence irrésistible vers des objectifs que la fatalité des accidents de parcours met*

*en fait hors de portée. A l'inverse, le respect des impératifs de stabilité financière et monétaire autorise plus facilement les perspectives à long terme que les prévisions à courte échéance : il détermine plus de retenue de la part des chefs d'entreprise. La réserve dans l'optimisme est le climat de l'expansion dans la stabilité.*

*Un hiver d'une rigueur exceptionnelle et des mouvements sociaux prolongés ont concouru, au début de la présente année, à accentuer ce sentiment de réserve. Les mesures limitatives prises par les Autorités du crédit — toutes nuancées qu'elles soient de la volonté de ne pas contrarier l'effort d'équipement du Pays — sont venues signifier à tous, et d'abord aux banques, que l'évolution des affaires devait désormais être appréciée avec une prudence accrue. La réalisation des prévisions du Plan pour 1963 devient ainsi plus aléatoire et le risque ne saurait être exclu que se matérialise davantage au cours de cet exercice la tendance au ralentissement dont l'exercice écoulé n'a montré que des exemples isolés.*

*Les progrès de notre Groupe ne devraient pas, toutefois, se trouver sérieusement compromis par cette ambiance quelque peu alourdie. Les raisons profondes dont ils ont jusqu'à présent procédé gardent toute leur force. Les besoins d'équipement et de renouvellement demeurent impérieux en face d'une concurrence que rendent d'année en année plus active les étapes successives de la réalisation du Marché Commun. Les moyennes et les petites entreprises qui constituent notre clientèle naturelle conservent à cet égard leur dynamisme. De même l'équipement domestique demeure en France nettement en retard par rapport à celui des plus grands pays occidentaux et si les ordres de priorité adoptés par les ménages pour rattraper ce retard peuvent différer des prévisions, la diversification de nos interventions doit assurer le maintien d'une progression satisfaisante de notre chiffre d'affaires global. Enfin, la normalisation progressive de la proportion de financements privés dans le secteur immobilier — en prévision de laquelle nous avons de longue date orienté notre action — s'impose chaque jour davantage aux responsables et se traduit avec une évidence croissante dans les chiffres. Les*

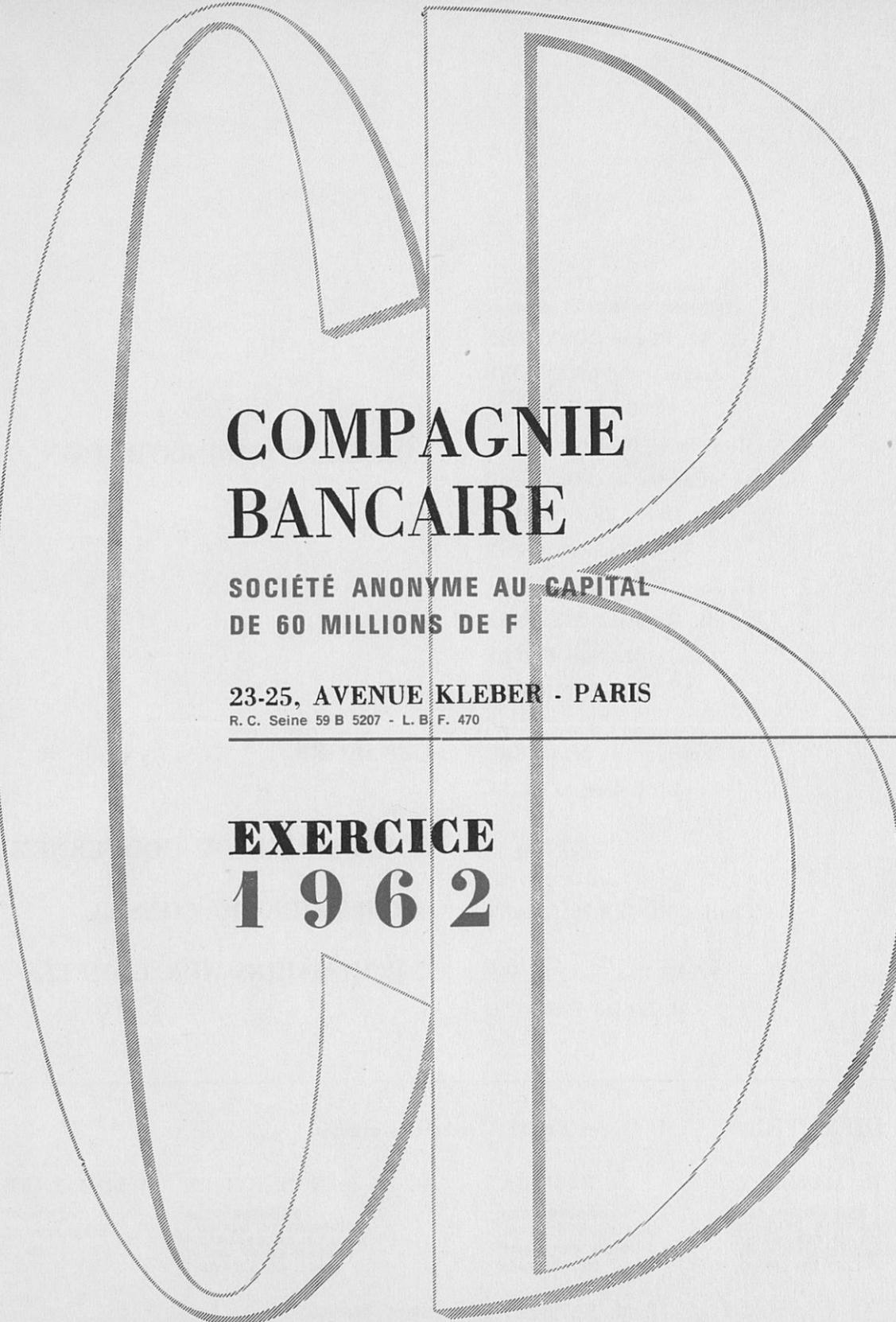
débuts de l'année 1963 n'ont fait, à cet égard, que confirmer les résultats de 1962.

Nous ne croyons pas qu'il soit dans l'intention des Autorités du Crédit de contrecarrer aucune de ces trois grandes tendances sur lesquelles reposent nos meilleures perspectives d'avenir. C'est bien plutôt aux conséquences d'une aggravation de la concurrence, et notamment à ses effets sur la rentabilité de nos affaires que vont nos principaux soucis.

Dans plusieurs des domaines où nous travaillons nous avons joué le rôle de pionniers et la place que nous nous sommes assurée est de première importance. Elle est par là même plus vulnérable. Nous comptons avant tout pour la conserver sur la fidélité de notre vaste clientèle qui se montre consciente de notre effort pour lui assurer au plus juste prix un Service de haute qualité. La permanence d'une telle attitude dépend de notre propre fidélité à nos méthodes de travail comme à nos principes d'action commerciale. Elle exige que soit poursuivi dans nos divers Services un effort constant d'adaptation et d'imagination. Elle commande enfin de la façon la plus impérieuse que figure au premier rang des préoccupations de tous un strict contrôle des conditions d'exploitation de manière à maintenir sans hausse de tarifs une rentabilité que tend continuellement à réduire la hausse des éléments essentiels de nos prix de revient.

C'est assez dire que l'actif décisif et le potentiel d'avenir d'un Groupe comme le nôtre sont la valeur des équipes qui l'animent et le goût du travail bien fait que manifestent tous leurs collaborateurs. Aux uns et aux autres vous tiendrez à renouveler l'expression de votre gratitude et de cette même confiance que vous leur avez si libéralement prouvée en 1962 lors de la souscription de notre augmentation de capital.

25 avril 1963.



# COMPAGNIE BANCAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL  
DE 60 MILLIONS DE F

23-25, AVENUE KLEBER - PARIS  
R. C. Seine 59 B 5207 - L. B. F. 470

---

**EXERCICE**  
**1 9 6 2**

M. Jacques de FOUCHIER  
PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL  
M. Pierre BONVOISIN  
M. Amaury de CAZANOVE  
M. Paul CIPRIANI  
M. Jacques FERRONNIERE  
M. Louis-Charles de FOUCHIER  
M. Hervé de GUICHEN  
M. Emmanuel LAMY  
M. Jean MAXIME-ROBERT  
M. Raymond MEYNIAL  
M. Jean PATEY  
M. Marcel WIRIATH

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Philippe de MAIZIERE  
M. Robert O'NEILL

CENSEURS

M. ...

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

M. Charles ROGER-MACHART

SECRETAIRE DU CONSEIL

M. Georges HEUSSE  
M. Lucien LAUNIAU

COMMISSAIRES AUX COMPTES

DIRECTION

M. Pierre BESSE, DIRECTEUR GENERAL

M. R. MATHELY

ADMINISTRATEUR  
DIRECTEUR GENERAL  
DE LA COMPAGNIE  
FRANÇAISE D'ÉPARGNE  
ET DE CREDIT

M. B. MERA

ADMINISTRATEUR  
DIRECTEUR GENERAL  
DE L'UNION FRANÇAISE  
DE BANQUES

M. H. de NONNEVILLE

ADMINISTRATEUR  
DIRECTEUR GENERAL  
DE L'UNION DE CREDIT  
POUR LE BATIMENT  
ET DE LA « SINVIM »

M. J.-P. KRAFFT

ADMINISTRATEUR  
DIRECTEUR GENERAL  
DU CETELEM

M. M. FETIZON, SECRETAIRE GENERAL

*ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE  
ORDINAIRE*

## Mesdames, Messieurs,

- Les éléments principaux de la situation économique ont évolué favorablement en 1962. Les indices caractéristiques de la production ont continué de s'accroître ; l'emploi s'est maintenu à un niveau élevé ; la balance des paiements est restée excédentaire, et les apports de devises, bien qu'inférieurs à ceux de l'année antérieure, ont contribué à maintenir une large aisance sur le marché monétaire. Les facteurs d'expansion de notre économie restent puissants. L'accentuation de la concurrence internationale résultant de la mise en place du Marché Commun rend certes indispensable le maintien de l'équilibre entre les prix français et les prix étrangers ; mais elle y apporte en même temps une efficace incitation.
- Le progrès de notre économie, suivant les lignes dessinées par le IV<sup>e</sup> Plan de Modernisation, doit résulter au cours des années à venir d'un développement continue des investissements de toute nature, et notamment des investissements immobiliers, ainsi que des industries de biens de consommation

durables. Les organismes de crédit de notre Groupe, qui ont joué depuis dix ans un rôle notable dans le financement de l'expansion nationale, ont donc encore devant eux des perspectives favorables.

- Les premiers signes de tendances inflationnistes ont cependant conduit les Autorités du Crédit à renforcer au début de la présente année les dispositions restrictives prises en FEVRIER 1962.

Le coefficient de trésorerie auquel les Etablissements de banque sont assujettis a fait l'objet d'une nouvelle majoration, destinée à réduire les liquidités à leur disposition. D'autre part, les Banques ont été invitées à limiter à 12 % l'accroissement de leurs concours divers à l'économie au cours des mois qui viennent.

- Ces dispositions ne paraissent pas de nature à entraver trop sensiblement les opérations de notre Groupe. Elles ont, en effet, une valeur de consignes générales dont l'objet est de discipliner l'accroissement des crédits bancaires, justifié sans doute par la tendance générale des affaires, mais dont le taux, au cours des deux années consécutives 1961 et 1962, a été jugé préoccupant. Ces disciplines d'ensemble sont toutefois assorties des assouplissements nécessaires pour que ne soit pas rendue impossible une progression suffisante des formes de crédit les plus utiles à notre économie. C'est ainsi que les crédits d'équipement doivent être, en principe, épargnés dans les arbitrages auxquels les banques pourront avoir à procéder pour maintenir leurs encours dans les limites qui leur ont été assignées par le Conseil National du Crédit. De même les prêts pour l'acquisition de logements neufs semblent devoir échapper pour l'essentiel aux limitations. Quant aux crédits pour le financement des ventes à tempérament, nous avons noté avec satisfaction qu'ils n'avaient pas fait l'objet de mesures spécifiques : nous avons eu l'occasion de souligner combien étaient indésirables dans ce domaine des modifications fréquentes de la réglementation, l'expérience ayant au surplus montré que cette dernière était en l'état actuel bien adaptée à son objet. Les crédits de cette nature ont été seulement assujettis aux dispositions générales intervenues, les Banques ayant toute latitude, dans le cadre de la limitation d'ensemble de leurs concours globaux, de fournir aux Etablissements spécialisés les moyens de financement nécessités par une progression modérée.
- Les diverses formes de crédit à la distribution desquels participent les établissements de notre Groupe ont, dans l'ensemble, connu, selon les statistiques du Conseil National du Crédit, un développement appréciable en 1962. Mais, en valeur relative, celui-ci n'intervient que pour une part modeste dans le volume global des crédits bancaires. Un essor raisonnable de ces opérations reste très souhaitable. Il devrait pouvoir y être fait face sans difficulté particulière malgré les mesures récemment intervenues.

### LE FINANCEMENT

#### DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

- La progression des Sociétés du Groupe opérant dans le secteur du crédit immobilier s'est poursuivie au cours de l'exercice 1962. Son rythme contraste avec la stabilité enregistrée dans le domaine de l'habitat où, pour la quatrième année consécutive, le nombre de logements nouvellement construits n'a pas augmenté de façon appréciable, plafonnant

autour de 310.000 logements achevés. Pour certaines catégories de logements, comme les constructions primées à 6 F., c'est en réalité une baisse que l'on constate en 1962 par rapport à 1959. Les réalisations de 1962 se trouvent donc en-dessous des prévisions établies par le IV<sup>e</sup> Plan de Modernisation et d'Équipement, si prudentes que ces prévisions aient été.

- Cette tendance dans une branche d'activité qui contribue environ pour un tiers au total des investissements effectués chaque année apparaît comme une anomalie, comparée à l'accroissement continu de la production dans les autres secteurs : une telle divergence ne pourrait se prolonger sans créer des tensions dans l'ensemble de l'économie. Il est également à craindre que, si l'activité du bâtiment reste plafonnée, les conséquences ne soient graves dans une industrie qui a été incitée pendant des années à accroître sa productivité dans une mesure égale à celle des autres.
- Au surplus, l'évolution de la demande de logements neufs montre qu'il subsiste une forte pression tendant à la fois à l'augmentation du nombre de logements construits et à une amélioration de leur qualité.

— L'augmentation du nombre de logements construits est d'abord imposée par une poussée démographique plus forte que celle envisagée en 1956. Le recensement récent vient de montrer que les chiffres de population prévus à cette époque pour 1970 étaient déjà atteints en 1962, soit avec huit ans d'avance. Les conséquences de cette évolution sur la demande de logements sont encore amplifiées par le déplacement de la population à travers le territoire : le mouvement d'urbanisation se généralise et, dans les années à venir, la concentration urbaine s'accélérera, dans toutes les agglomérations moyennes du pays. Enfin, le reclassement des rapatriés d'outre-mer et, en particulier, d'Algérie, qui représentent près de 300.000 familles, impose un effort particulièrement important, étalé sur un délai aussi bref que possible.

— L'aspiration à un logement meilleur est devenue générale, comme l'ont montré d'importantes enquêtes faites par le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation (CREDOC). La proportion de logements surpeuplés est à peine moins élevée dans les immeubles neufs que dans les anciens. Le phénomène nouveau réside dans le fait que des ménages de plus en plus nombreux souhaitent un nouveau logement, alors qu'ils ne s'estiment pas mal logés ; le désir de confort et, en particulier, d'un espace vital plus large, constitue aujourd'hui un motif de plus en plus puissant de changement.

- Simultanément, ces ménages se déclarent prêts à dépenser une part plus importante de leur revenu pour être mieux logés. Il semble que, pour un niveau de vie donné, ils accepteraient souvent de doubler leurs dépenses de logement. Il ne s'agit pas là de cas exceptionnels et ces déclarations sont confirmées par l'expérience de tous les organismes de construction et de financement. Il en est ainsi, par exemple, dans les filiales de notre Groupe qui, en dix ans, ont accordé plus de cent mille prêts à des clients appartenant à des catégories sociales très diverses, où figure une proportion élevée de titulaires de revenus moyens ou modestes. Beaucoup consacrent au remboursement du prêt qui leur permet de se mieux loger une part de leur revenu qui peut aller jusqu'au quart, et l'expérience montre que la quasi-totalité réussit à faire face sans défaillance à ces nou-

velles dépenses. Ces indications sont à rapprocher de la moyenne des dépenses de logement qui est, en FRANCE, de 5 % du revenu.

Ce désir d'un logement meilleur dont on accepterait de supporter les charges ne se concrétisera que lentement ; mais il est le signe d'une évolution de la mentalité des ménages, parallèle à celle de leurs revenus, et qui donnera une importance croissante aux opérations de renouvellement du parc de logements existants.

- L'absence de progression du nombre de logements neufs construits s'explique dans une large mesure par les modes de financement de la construction. Si importants que soient aujourd'hui les financements publics du logement, qui représentent en FRANCE une proportion énorme de l'ensemble, la possibilité de les accroître encore est par nature limitée, ne serait-ce qu'en raison de l'effort budgétaire qu'exigeront les équipements urbains complémentaires du logement. Les mécanismes privés qui peuvent compléter l'effet des financements publics occupent une place importante, mais encore trop restreinte.

Les Pouvoirs Publics, conscients de cet état de fait, ont préparé depuis deux ans un certain nombre de dispositions pour accroître la part des mécanismes privés dans le financement de la construction, conformément aux tendances marquées par le IV<sup>e</sup> Plan. A ce titre, les mesures prises en 1962 ou au début de 1963 ont une importance à la fois en elles-mêmes et pour la direction qu'elles indiquent.

— La première série de décisions, prise en faveur de l'accession à la propriété, réalise un assouplissement du régime des primes et des prêts. Le versement en dix ans de la prime à la construction, auparavant étalé sur vingt ans, augmente le concours en subvention du Trésor Public pendant les premières années, où les charges pour l'acquéreur sont les plus lourdes. Il facilite le financement par des crédits privés plus courts des logements qui ne peuvent bénéficier d'un prêt spécial du Crédit Foncier. La majoration du montant possible des prêts pour certains logements primés à 6 F. marque d'autre part une évolution vers la qualité qui permettra de mieux adapter l'offre à la demande du marché.

— La seconde catégorie de décisions a pour objectif d'encourager la construction par les épargnants en vue de la location. Le secteur locatif privé intéresse une couche importante de la population qui n'a pas les moyens d'accéder à la propriété, mais accepterait de payer un loyer plus élevé que celui du secteur locatif social. C'est en apportant des solutions aux difficultés fiscales que comportait le groupement des épargnants désireux d'investir leurs capitaux dans la pierre que le statut des sociétés immobilières d'investissement peut permettre à une tendance traditionnelle en FRANCE de s'exprimer sous une forme nouvelle, et mieux adaptée aux besoins de la construction moderne.

Il semble cependant que les dispositions envisagées pour le fonctionnement de sociétés nouvelles comportent des limitations excessives, tant en ce qui concerne les programmes qu'au regard de leurs possibilités de financement. Le contrôle de ces institutions est certes désirable. Il devrait être conçu de manière à leur laisser une large liberté de gestion, mais s'exercer de façon stricte sur les modalités d'introduction en Bourse de leurs actions, et sur la consistance de leurs actifs à ce moment. En effet, rien ne serait plus regrettable, après un long désintéressement de l'épargne pour le secteur immobilier,

que de provoquer un brusque engouement du public sans avoir pris les précautions nécessaires pour lui éviter déboires ou désillusions.

- Il reste au surplus à résoudre d'importants problèmes dans la voie d'une « privatisation » du financement pour répondre à la demande de logements, qu'ils soient anciens ou neufs.

A mesure que s'étend le parc de logements, les transactions portant sur des logements anciens se multiplient. Cependant, les moyens de financement des organismes qui facilitent ces transactions demeurent limités et trop onéreux. C'est là un problème sur lequel nous attirons chaque année dans ce rapport l'attention des Pouvoirs Publics.

Pour tous les logements neufs qui ne peuvent bénéficier du régime des prêts spéciaux, la seule procédure de financement disponible est le crédit à moyen terme, relayé, le plus souvent, par l'intervention du crédit différé.

— Si utile que soit son rôle, le moyen terme, par sa faible durée, fait supporter à la moyenne des candidats à l'accession à la propriété des charges trop élevées. Un progrès sensible a été réalisé lorsque des organismes privés, comme la COMPAGNIE FRANÇAISE D'EPARGNE ET DE CREDIT, ont mis à la disposition des candidats à l'habitation un mécanisme permettant d'allonger le moyen terme par l'intervention du crédit différé, et de porter à 9 ou 10 ans la durée des prêts. L'importance rapidement croissante des opérations de la Compagnie est un exemple probant de la possibilité et de l'intérêt qu'il y a à recréer une zone privée dans le financement à long terme de la construction.

— L'extension de cette zone ne dépend pas seulement de l'initiative des organismes intéressés, mais aussi de la réglementation. L'allongement de la durée des prêts est la condition première de progrès décisifs dans cette voie. Les organismes prêteurs ne pourront y procéder que lorsqu'ils auront accès au marché des obligations. Malheureusement, les ressources de ce marché sont, dans l'état présent des choses, réservées soit aux entreprises ou aux services publics, soit à des émetteurs prioritaires : mais l'ordre de priorité n'a pas été modernisé, et n'est plus, notamment, adapté à une évolution des méthodes de financement de la construction qui est pourtant la conséquence même des principes du IV<sup>e</sup> Plan.

La modification de cette attitude au bénéfice des organismes de financement du logement conditionne en partie ce « second souffle » de la construction dont le Pays a besoin : si l'on veut en effet, comme il paraît sain de le faire, concentrer l'effort public sur des logements réservés aux catégories sociales les plus défavorisées, il faut, en contrepartie, en facilitant résolument les mécanismes privés de financement, permettre à tous les autres candidats au logement de trouver sans l'aide de l'Etat les concours nécessaires.

## LE FINANCEMENT

### DE L'ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL

- La production de biens d'équipement a connu au cours de l'année passée un taux d'expansion un peu inférieur à celui de l'année antérieure ; le développement de la production industrielle, en effet, a été dû plus largement en 1962 que par le passé à la demande de biens de consommation.

L'activité de l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES n'en a pas été affectée. Les besoins et la volonté d'équipement des entreprises petites et moyennes, qui constituent sa principale clientèle, demeurent en effet fort vifs, et elles ne peuvent investir sans un large recours au crédit. Encouragée par l'abondance des disponibilités monétaires en quête d'emploi, la concurrence est cependant devenue très active dans ce secteur d'intervention de notre Groupe. L'activité satisfaisante de notre filiale est le résultat d'un effort constant d'adaptation aux besoins de la clientèle et de l'attrait que présente pour celle-ci la variété des services qu'elle peut trouver dans notre Groupe.

- Le financement de l'équipement des entreprises petites et moyennes est surtout assuré par des crédits, à court ou moyen terme, assortis des garanties prévues par les lois de 1934 et 1951. Ces mécanismes ont rendu, et rendront encore dans l'avenir, de grands services. Mais dans ce domaine, comme dans celui du crédit pour le financement de l'habitation, se manifeste un besoin sensible de délais de remboursement plus longs que ceux qui sont actuellement disponibles, ainsi que de procédures complémentaires.
- Les formules de location du matériel d'équipement peuvent dans certains cas compléter utilement la gamme des services offerts par les Etablissements spécialisés de financement.

Ces formules sont pratiquées de longue date en FRANCE dans certains domaines d'activité pour des matériels ou équipements particuliers : engins de transports et de travaux publics notamment, et surtout machines électro-comptables. L'originalité des sociétés de location qui ont prospéré au cours des années récentes aux ETATS-UNIS, et de celles qui se sont constituées depuis quelques mois en FRANCE, est d'être prêtes à fournir à bail, aux entreprises industrielles ou commerciales intéressées, un large éventail des matériels les plus divers, pourvu que la valeur d'acquisition de ceux-ci dépasse un certain minimum. La location a pour avantage de n'obliger l'entreprise à déboursier qu'un loyer mensuel ou trimestriel, dont le montant doit lui être procuré par le travail même du matériel. Le loyer peut, en outre, être calculé, en cas de besoin, en tenant compte d'une durée d'amortissement technique supérieure à la durée de l'amortissement financier des crédits consentis à court ou moyen terme pour l'acquisition du matériel en cause : les formules de location peuvent donc fournir dans certains cas une réponse à la préoccupation d'allongement des délais dont on a souligné l'actualité.

Nous nous étions intéressés depuis longtemps aux expériences faites dans ce domaine, mais n'avions pas jugé utile jusqu'à présent de prendre d'initiative. En effet, si l'on tient compte d'une part, du caractère assez compréhensif de la législation fiscale française, tant en matière de taxe à la valeur ajoutée que d'amortissement, et d'autre part, des modalités de financement (et notamment des possibilités très limitées de recours au crédit, dont peuvent disposer en France les sociétés spécialisées dans la location de matériel d'équipement), la location apparaît souvent plus coûteuse pour les utilisateurs que l'achat à crédit.

Les avantages de la formule n'en ont pas moins conduit en FRANCE au cours de l'année 1962 à la création de plusieurs organismes de location de matériel d'équipement. Sur un marché devenu, ainsi qu'on l'a souligné, très concurrentiel, l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES devait pouvoir offrir aussi cette formule lorsqu'elle paraîtrait mieux

adaptée que celle du crédit aux besoins de sa clientèle. C'est dans cet esprit que nous avons été amenés à constituer la « Compagnie pour la Location d'Équipement Professionnel » (C.L.E.P.).

## LE FINANCEMENT

### DE L'ÉQUIPEMENT DES PARTICULIERS

Dans ce domaine, l'année 1962 a vu s'accroître l'évolution amorcée les années précédentes, en même temps qu'apparaissait le système, nouveau en FRANCE, de la location.

- Alors que le besoin d'équipement des ménages, encore loin d'être satisfait, aurait pu faire prévoir un développement continu du marché des appareils électro-ménagers, il est assez remarquable de constater que depuis dix ans l'industrie intéressée est soumise à des à-coups nombreux. Elle a d'abord ressenti les effets des restrictions de crédit pendant certaines périodes. Elle a également subi la concurrence croissante des autres biens durables tels que l'automobile. Il semble en effet que les ambitions de confort aient évolué et que les appareils électro-ménagers n'y occupent plus la même place : ils ne viennent qu'en 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> position dans les projets d'achat recensés grâce aux sondages d'opinion.

Enfin, pour la première fois, à la suite de l'entrée en vigueur du Marché Commun, l'industrie française a durement ressenti en 1962 la concurrence internationale dans le secteur des réfrigérateurs.

Ces considérations doivent inciter à la prudence, mais non pas au pessimisme, puisqu'il reste à l'avenir de grands besoins à satisfaire.

- Cependant, les incertitudes du marché des appareils électro-ménagers se sont accompagnées d'un résultat peut-être unique dans les annales de la production industrielle de ces dernières années : le prix moyen exprimé en francs courants des appareils est aujourd'hui inférieur à ce qu'il était il y a six ou sept ans. La baisse constante de prix de ces matériels a été d'autant plus sensible qu'elle contrastait avec la hausse de l'indice général des prix. Comme simultanément les revenus moyens de la population ont augmenté, beaucoup d'acheteurs ont maintenant les moyens de payer comptant. Cette tendance est sans doute définitive pour les appareils dont le prix est devenu assez faible ; mais il est possible que la baisse des prix du matériel plus coûteux, tout en rendant le crédit moins nécessaire pour certains acquéreurs, facilite au contraire l'achat à crédit pour de nouvelles couches de population.

Cet aspect de l'évolution met en évidence le rôle économique et social du crédit : le Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE a toujours considéré que sa mission était de faciliter l'écoulement d'une production de masse capable de faire baisser les prix et de faciliter, pour les classes de population dont le revenu s'élève, une transition entre la période où elles commencent à épargner et celle où le volume de leur épargne leur permet d'acheter comptant.

- Au cours de 1962, la tendance du CETELEM a été de substituer des opérations d'un

montant moyen plus important à des crédits électro-ménagers faibles, dont la gestion est d'ailleurs particulièrement lourde.

C'est ainsi qu'en 1962, le CETELEM a continué à développer son chiffre d'affaires dans la télévision, où il occupe une place prépondérante ; qu'il a poursuivi sa pénétration dans la branche automobile, et que sur le marché de l'équipement mobilier il a pris des positions d'ores et déjà notables. Le CETELEM est resté attaché aux méthodes qui, depuis sa fondation, ont assuré sa notoriété auprès de trois millions d'emprunteurs : l'expérience prouve qu'il dispose grâce à elles d'une clientèle déterminée à le suivre dans les domaines nouveaux où il intervient.

- Mais le Groupe ne s'est pas borné à diversifier ses activités dans la vente à crédit. En complément de ses formules habituelles, il a mis au point un mécanisme de location pour la Télévision, analogue au système de location des équipements professionnels. Les considérations objectives qui l'ont conduit à cette décision sont le rôle prépondérant joué par la location dans le développement de la télévision en Grande-Bretagne et le fait que, cette formule commençant à s'implanter en France, il n'était pas possible au CETELEM de se désintéresser de ce nouveau mode de diffusion, étant donné sa place dans le marché des biens d'équipement familial et les responsabilités qui en découlent pour lui. C'est pourquoi nous venons de créer la Compagnie pour la Location de l'Équipement Familial (C.L.E.F.). Conformément aux principes qui ont présidé à la constitution du CETELEM et qui ont toujours guidé son action, la C.L.E.F. a été créée dans un esprit de collaboration active, d'une part avec les industries intéressées de la construction électrique, d'autre part avec le réseau de distribution sur lequel s'appuie le CETELEM. Le Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE veut pouvoir aider les uns et les autres, par tous les moyens appropriés, à développer la production et à l'écouler dans les conditions les meilleures. Les principes qui inspireront l'action de la C.L.E.F. sont à cet égard très différents de ceux des Sociétés de location telles qu'elles existent à l'étranger.

## LA VIE DU GROUPE EN 1962

### Les ressources en capital ■

- Conformément aux décisions de votre Assemblée Générale en date du 12 avril 1962, nous avons procédé au cours de l'année 1962 à l'augmentation de notre capital social. L'opération s'est déroulée avec un plein succès. Elle a permis de porter le capital inscrit de 40 à 60 millions de F., à la suite de la souscription de 200.000 actions supplémentaires d'une valeur nominale de 100 F. émises à 200 F. Dans le même temps, les réserves ont été accrues d'une somme de 20.000.000 de F. correspondant à l'intégralité de la prime d'émission.

L'accroissement des fonds propres de la COMPAGNIE BANCAIRE lui a permis de souscrire à l'augmentation du capital des filiales, rendue nécessaire par le niveau de leurs encours et par l'expansion prévisible de leurs opérations.

Le capital de l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES a été porté de 22.000.000 de F. à 27.500.000 F. par souscription de 55.000 actions de 100 F. émises au pair. Le

capital du CETELEM a été porté de 22.000.000 à 30.000.000 de F. ; l'opération ayant comporté une prime équivalant à 37,5 F. par action de 100 F. a permis d'accroître les réserves de 3 millions de F. Le capital de l'UNION DE CREDIT POUR LE BATIMENT a été porté de 19.800.000 à 30.000.000 de F. par émission au pair de 102.000 actions nouvelles. Le capital de la COMPAGNIE FRANÇAISE D'EPARGNE ET DE CREDIT a été accru, après libération totale, de 10.000.000 de F. à 30.000.000 de F. par émission au pair de 200.000 actions nouvelles libérées d'un quart seulement à la souscription.

### Les résultats des filiales ■

- Les diverses Sociétés du Groupe ont dû faire face au cours de l'exercice écoulé à une concurrence de plus en plus active.

Des organismes nouveaux se sont créés, des sociétés existantes ont accru leurs moyens financiers ou matériels, ou étendu leur activité à des secteurs ou des régions où elles n'intervenaient pas jusqu'à présent.

En fonction de cette situation, les résultats obtenus apparaissent favorables, tant sur le plan des niveaux d'activité eux-mêmes que sur celui de la rentabilité.

■ L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES a ouvert 587,9 millions de F. de crédits à l'équipement professionnel en 1962 contre 479,3 en 1961, soit une progression de 23 %.

Son encours global atteignait 742,4 M. de F. au 31 décembre 1962 contre 594,5 au 31 décembre 1961, en augmentation de 25 %.

Le compte de pertes et profits s'est soldé par un bénéfice net de 3.742.602,58 F. après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires.

■ L'UNION DE CREDIT POUR LE BATIMENT a ouvert 815,6 millions de F. de crédits en 1962 contre 603,1 en 1961, soit une progression de 35 %.

Son encours global atteignait 1.321,5 millions de F. au 31 décembre 1962 contre 988,4 à fin 1961, en augmentation de 34 %.

Le compte de pertes et profits s'est soldé par un bénéfice net de 5.372.018,99 F. après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires.

■ Le CETELEM a ouvert pour 517,4 millions de F. de crédits en 1962 contre 464,2 en 1961, soit une progression de 12 %.

Son encours global atteignait en fin d'année 386 millions de F. contre 324,9 à fin 1961, en augmentation de 20 %.

Le compte de pertes et profits s'est soldé par un bénéfice net de 3.060.216,98 F. après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires.

■ Les contrats souscrits à la COMPAGNIE FRANÇAISE D'EPARGNE ET DE CREDIT se sont élevés en 1962 à 416 millions de F. contre 265 millions de F. en 1961, soit une progression de 57 %.

Le montant des contrats en cours atteignait en fin d'année 1.166,2 millions de F. contre 797,7 en fin 1961, en augmentation de 46 %.

Le compte de pertes et profits s'est soldé par un bénéfice net de 2.214.716,96 F. après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires.

Pour chacune de ces quatre Sociétés, le dividende brut a été fixé à 8 % comme au cours des trois exercices antérieurs. Il s'applique aux valeurs du capital social majorées comme il a été dit ci-dessus.

- Le maintien de cette progression, tant de l'activité que des profits, est le résultat d'un effort continu d'adaptation de nos filiales aux exigences des divers marchés sur lesquels elles opèrent. Sur le plan de l'organisation, nous nous sommes attachés à élargir le rayonnement du Groupe, en renforçant l'implantation de nos représentations sur le territoire, ainsi qu'en étendant et perfectionnant nos contacts commerciaux. Sur le plan de la gestion interne des Sociétés, l'expansion n'est pas sans poser de difficiles problèmes. Nos filiales s'attachent, par une automatisation plus poussée, par la rationalisation de leurs méthodes de travail, par une surveillance attentive de leurs frais généraux, à faire face à ces problèmes et à maintenir leur rentabilité que tendent à restreindre la concurrence plus grande comme la hausse générale des salaires et des prix. Nous tenons à rendre hommage ici en votre nom aux Directeurs Généraux et à tout le personnel des diverses Sociétés du Groupe pour l'intelligence et le dévouement qu'ils ont su apporter dans ces tâches essentielles, et pour les résultats qu'ils ont obtenus.

### L'extension des domaines d'activité ■

Votre Groupe a, en 1962, diversifié ses interventions.

- On a évoqué plus haut les décisions prises pour fournir à la clientèle de l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES et du CETELEM les formules nouvelles de la location du matériel.

Mais les initiatives n'ont pas été moins importantes dans le domaine du crédit immobilier.

L'UNION DE CREDIT POUR LE BATIMENT a accru notamment dans de fortes proportions ses concours à court terme aux constructeurs et promoteurs tant pour l'acquisition de terrains destinés à recevoir rapidement une construction que pour le règlement des dépenses de construction elle-même. La COMPAGNIE FRANÇAISE D'EPARGNE ET DE CREDIT a tiré en 1962 le plein bénéfice des formules de « prêt nivelé » qu'elle avait pris l'initiative d'offrir aux candidats à l'accession à la propriété. Elle a ainsi affirmé les possibilités d'adaptation d'un mécanisme original de financement de la construction, et prouvé que son avenir est largement ouvert.

- L'année 1962 a été marquée également par des prises de contact sur le plan international qui tout à la fois consacrent l'importance des Sociétés de votre Groupe dans leur spécialité et préfigurent les problèmes qu'elles auront à affronter prochainement.

C'est ainsi que la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT a été admise à titre de membre titulaire dans l'Union Internationale des Buildings Societies et Savings Associations qui groupe la plupart des organismes d'épargne et de crédit dans les principaux pays.

Elle a, d'autre part, constitué, en collaboration avec des organismes professionnels allemands, belges et hollandais, la Fédération Européenne des Institutions d'Épargne et de Crédit ou de Crédit différé pour la Construction, dont l'objet est l'étude des problèmes que posera à ces institutions dans leurs divers pays la mise en place du Marché Commun. Ainsi se trouve confirmée par l'extérieur la réhabilitation en France des institutions de crédit différé, dont le rôle dans la plupart des pays occidentaux en tant que mécanisme de financement du logement a été et demeure essentiel.

- La Société d'Investissements Immobiliers de France (SINVIM) a maintenant plus d'une année d'expérience. Le nombre et la qualité des programmes où son concours a été demandé, l'importance des participations qu'elle a cru possible d'y prendre attestent le bien fondé des principes qui ont inspiré ses fondateurs. Il est trop tôt encore pour prévoir avec précision son avenir. Mais d'ores et déjà elle a pu faire la preuve de l'utilité du « promoteur financier », collaborant en pleine confiance avec le promoteur constructeur, et lui prêtant pour l'aboutissement de ses projets le concours de sa solidité financière.
- La Société d'Études et de Gestion des Centres d'Équipement (SEGECE), forte d'une expérience acquise dans un domaine difficile et de la notoriété que lui ont valu ses premières réalisations, est maintenant appelée pour procéder à l'étude et à la réalisation de projets importants dans des régions les plus diverses. Elle a commencé à intervenir dans des opérations de rénovation urbaine dont l'ampleur est appelée à devenir de plus en plus grande au cours des années qui viennent, et dont l'heureuse issue conditionne au surplus le maintien de la construction neuve aux niveaux prévus par le Plan de Modernisation.

#### Les participations nouvelles ■

- Votre Société a accru en 1962 le champ de ses intérêts en participant soit à la constitution soit à l'augmentation du capital d'un certain nombre de sociétés. Bien que la COMPAGNIE BANCAIRE ait reçu à sa constitution le statut de banque d'affaires, nous n'entendons pas engager ses moyens dans d'autres catégories d'opérations ou d'autres domaines que ceux où ses filiales interviennent déjà, mais nous comptons explorer à fond ces domaines et contribuer à résoudre les divers problèmes qui s'y présentent ; les participations nouvelles que nous avons été amenés à prendre répondent à ce souci.
- C'est ainsi que nous avons pris une participation de 16 %, représentant 2.400.000 F., dont la moitié libérée, lors de la constitution de la Société Financière des Industries du Tourisme. Fondée à l'initiative de la Maison de ROTHSCHILD, avec le concours notamment de la COMPAGNIE FINANCIÈRE DE SUEZ et de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, cette Société se propose le financement de toutes affaires, en particulier immobilières, se rattachant aux activités touristiques tant en France qu'à l'étranger.

Parmi les projets qui sont soumis à l'agrément de la SINVIM, certains intéres-

sent des investissements de caractère touristique (installations hôtelières ou projets immobiliers dans des centres touristiques). Il nous a semblé que des projets de cet ordre pourraient être réalisés avec plus de chances de succès dans le cadre d'une collaboration avec une Société spécialisée dans des affaires dont l'avenir est certain, mais est sujet à des aléas et des difficultés de mise en place que, seuls, des spécialistes peuvent apprécier de façon compétente.

- C'est pour répondre à des préoccupations du même ordre que nous avons décidé de participer à la constitution de la Société Financière de l'Industrie Hôtelière (SOFITEL), constituée par la BANQUE DE PARIS et des PAYS BAS, avec le concours notamment du CREDIT LYONNAIS et d'importantes compagnies d'assurances. L'objet de la Société nouvelle est la création et l'exploitation d'une chaîne d'hôtels tant en France qu'à l'étranger. Notre participation dans le capital initial de cette Société, de 24 millions de F., est de 1,25 million de F. La Société a commencé son activité au début de 1963, par l'étude d'un programme de construction d'hôtels dans plusieurs villes de France et particulièrement à Paris.
- La COMPAGNIE BANCAIRE a été amenée de même à souscrire aux augmentations du capital de diverses sociétés immobilières conventionnées constituées dans le cadre de l'ordonnance du 24 septembre 1958 par certains de ses actionnaires. Votre Société a ainsi pris les participations suivantes :
  - 2.082 actions de la Société d'Investissements Immobiliers du Nord « SIMNOR »,
  - 12.500 actions de l'Union Immobilière de France « U.I.F. »,
  - 2.500 actions du Groupement pour le Financement de la Construction.
- La COMPAGNIE BANCAIRE détient depuis sa constitution dix pour cent environ du capital de la Compagnie pour le Financement de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture (COFICA). A l'occasion de l'introduction à la Bourse de Paris de l'action de cette dernière Société au printemps de 1962, elle a été amenée à céder sur le marché financier une partie des actions qu'elle possédait. Dans le même temps, nous avons jugé utile, avec la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS et la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, actionnaires communs de la COMPAGNIE BANCAIRE et de COFICA, de créer une Société Holding ; l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ET DE VALEURS MOBILIÈRES, à laquelle nous avons fait apport d'une part importante du reliquat de notre participation dans COFICA.
- Les événements qui ont abouti à l'indépendance de l'Algérie ont sévèrement éprouvé l'activité du « CETELEM-Afrique ». Celui-ci avait d'ailleurs progressivement réduit ses encours en 1961 et 1962. Il va de soi que les circonstances ne lui ont pas permis et ne lui permettront pas avant longtemps de reprendre son activité à un rythme normal. Son objectif immédiat ne peut être que de s'efforcer, au prix des difficultés qu'on devine, de récupérer le maximum possible des créances qu'il détient encore sur des débiteurs tant résidants en Algérie que rapatriés dans la Métropole. Cette récupération devant être longue, nous pensons que le CETELEM-Afrique ne pourra avant longtemps retrouver sa rentabilité.

RESULTATS D'ENSEMBLE  
DU GROUPE DE LA  
**COMPAGNIE BANCAIRE**<sup>(1)</sup>

Produits bruts d'exploitation
Frais généraux
Profits semi-nets
Amortissements et provisions pour risques reconnus
Impôts sur les Sociétés
Réserves et provisions générales
Distributions

Part brute de la COMPAGNIE BANCAIRE  
dans les distributions de ses filiales.....

(1) Cie BANCAIRE, U.F.B., U.C.B., CETELEM, CETELEM-Afrique, C.F.E.C.

Le tableau ci-dessus présente en regard pour les trois années 1960, 1961 et 1962 un total cumulé des résultats des cinq Sociétés de base et de la COMPAGNIE BANCAIRE, résumant en quelques chiffres les traits essentiels de l'évolution d'un exercice à l'autre.

(en Francs)

	1960	1961	1962
	64.465.000	84.209.000	105.822.700
	34.113.200	45.989.900	58.978.900
	30.351.800	38.219.100	46.843.800
	3.639.800	3.852.900	6.375.500
	12.185.100	15.237.400	17.965.000
	9.711.600	10.379.400	12.511.800
	4.815.300	8.749.400	10.390.500
	3.268.400	4.025.200	4.745.600

Encaissée par la C.B. en 1961.

Encaissée par la C.B. en 1962.

Encaissée par la C.B. en 1963.

Les divers postes d'amortissements ont été impressionnés, notamment en 1962, par l'amortissement intégral des frais des augmentations de capital, ainsi que par l'amortissement, dans le cadre des dispositions légales, d'actions de Sociétés Immobilières Conventionnées souscrites par diverses filiales de la COMPAGNIE BANCAIRE, qui ont atteint 1.170.000 F. pour les trois années.

## LE BILAN de la COMPAGNIE BANCAIRE

Le bilan de la COMPAGNIE BANCAIRE arrêté au 31 décembre 1962 est en progression sensible par rapport à celui établi à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant notamment l'augmentation des fonds propres réalisée au cours de l'année.

Vos Commissaires commenteront l'évolution des divers postes du bilan.

Les résultats d'exploitation sont en sensible progression par rapport à ceux de l'exercice précédent. Ils comportent d'une part les dividendes afférents à l'exercice 1961 des titres détenus par votre Société, d'autre part les recettes correspondant aux responsabilités propres qu'elle prend dans le financement des opérations de ses filiales ; ces dernières ressources connaissant une évolution parallèle à celle des encours du Groupe.

Le compte de Profits et Pertes, après amortissements des frais d'augmentation de capital ainsi que de divers éléments d'actif, pour un montant de .....	2.161.540,76 F
et constitution d'une provision pour impôts de .....	2.218.189,48 F
fait apparaître un solde de .....	4.969.201,19 F
sur lequel nous avons jugé utile de constituer une provision pour éventualités diverses de .....	1.000.000,00 F
<i>il reste ainsi un solde de .....</i>	<u>3.969.201,19 F</u>
— Compte tenu du report à nouveau au 1-1-1962 de .....	789.770,74 F
le résultat de l'année s'établit à .....	4.758.971,93 F
que nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 45 des statuts de votre Société, de répartir comme suit :	
— à la réserve légale .....	250.000,00 F
— aux actionnaires à titre de :	
● dividende statutaire	
5 % sur 40.000.000 .....	2.000.000
2,5 % sur 20.000.000 .....	500.000
	2.500.000,00 F
● superdividende	
2 % sur 40.000.000 .....	800.000
1 % sur 20.000.000 .....	200.000
	1.000.000,00 F
Attribution statutaire au Conseil .....	111.112,00 F
Solde à porter au compte « Report à nouveau » .....	897.859,93 F

Si vous approuvez ces dispositions, le dividende de l'exercice sera fixé par action à :

— 7 F. pour les actions n° 1 à 400.000

— 3,5 F. pour les actions n° 400.001 à 600.000 provenant de l'augmentation de capital de 40.000.000 à 60.000.000 de F. et créées jouissance 1<sup>er</sup> juillet 1962.

Nous vous rappelons qu'une part importante des revenus mis en distribution par votre Société provient de ses participations dans des filiales et a déjà supporté la retenue à la source. De ce fait, le dividende net de l'exercice ressortira à :

— 6,78 F. pour les actions n° 1 à 400.000, chaque action bénéficiant en outre, compte non tenu de la taxe complémentaire, d'un crédit d'impôt de 2,14 F.,

— 3,39 F. pour les actions n° 400.001 à 600.000, chaque action bénéficiant en outre, compte non tenu de la taxe complémentaire, d'un crédit d'impôt de 1,07 F.

Nous vous demandons d'approuver le bilan et les comptes de l'exercice ainsi que les opérations visées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, et vous prions de donner décharge de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration. Nous soumettons d'autre part à vos suffrages deux projets de résolutions portant respectivement fixation du jeton de présence au Conseil d'Administration et rémunération des censeurs.

## RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### RAPPORT GENERAL

*Messieurs les Actionnaires,*

*Nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mission de contrôle des comptes de l'exercice 1962.*

*Comme il est d'usage, nous avons effectué nos vérifications par épreuves étendues sur divers points particuliers et par un examen plus général sur l'ensemble des autres comptes. Les renseignements et justifications que nous avons demandés nous ont toujours été fournis spontanément.*

*Aucune modification n'a été apportée aux méthodes d'évaluations antérieures pour ce qui concerne les postes du Bilan au 31 décembre 1962. Par ailleurs, les renseignements d'ordre comptable mentionnés dans le Rapport de votre Conseil d'Administration n'appellent aucune observation de notre part.*

*Le Bilan et le Compte de Profits et Pertes qui vont vous être présentés sont établis sous la même forme que celles qui ont été retenues pour les mêmes documents à la clôture des exercices précédents. Aucune modification n'a donc à vous être soumise pour approbation.*

*Nous vous communiquons ci-après les données chiffrées du Bilan au 31 décembre 1962. Parallèlement, nous avons fait figurer les montants appropriés du Bilan de clôture de l'exercice 1961.*

## BILAN AU 31 DECEMBRE 1962

## actif

	31 déc. 1962	31 déc. 1961
Caisse, Banque de France, Chèques postaux .....	341.577,51	25.974,77
Banques et Correspondants .....	574.795,68	106.854,07
Portefeuille - Effets .....	108.972.896,00	74.896.925,00
Comptes-courants .....	132.540,39	10.000,00
Avances et débiteurs divers .....	210.700,00	3.204.000,00
Titres .....	92.727.227,77	66.801.732,61
Comptes d'ordre et divers .....	240.872,49	37.612,02
Frais à amortir .....	1.873.997,77	
Amortissements .....	1.873.997,77	
Immeubles, Mobilier .....	88.129,53	
Amortissements .....	88.129,53	
<b>Totaux .....</b>	<b>203.200.609,84</b>	<b>145.083.098,47</b>

## passif

	31 déc. 1962	31 déc. 1961
Comptes-courants .....	62.599.108,81	41.926.779,13
Banques et Correspondants .....	6.485.312,44	8.776.795,01
Créditeurs divers .....	1.527.473,81	510.767,04
Comptes d'ordre et divers .....	4.556.891,29	2.940.097,66
Dividendes restant à payer .....	22.851,56	
Comptes à échéance fixe .....	19.000.000,00	23.000.000,00
Réserves :		
Légale .....	250.000,00	50.000,00
Prime d'apport .....	13.251.400,00	13.251.400,00
Primes d'émission .....	30.748.600,00	10.748.600,00
Capital .....	60.000.000,00	40.000.000,00
Report à nouveau .....	789.770,74	430.853,75
Bénéfice de l'exercice .....	3.969.201,19	3.447.805,88
<b>Totaux .....</b>	<b>203.200.609,84</b>	<b>145.083.098,47</b>

La comparaison des postes du Bilan 1962 avec les postes du Bilan 1961, fait apparaître les différences suivantes :

## 1°) à l'actif :

## a) Sont en augmentation :

Caisse, Banque de France, Chèques postaux, pour .....	315.602,74
Banques et Correspondants, pour .....	467.941,61
Portefeuille - Effets, pour .....	34.075.971,00
Comptes-courants, pour .....	122.540,39
Titres, pour .....	25.925.495,16
Comptes d'ordre et divers, pour .....	203.260,47

## b) Sont en diminution :

Avances et débiteurs divers, pour .....	2.993.300,00
---	--------------

## 2°) au passif :

## a) Sont en augmentation :

Comptes-courants, pour .....	20.672.329,68
Créditeurs divers, pour .....	1.016.706,77
Comptes d'ordre et divers, pour .....	1.616.793,63
Dividendes restant à payer, compte nouveau .....	22.851,56
Réserve légale, pour .....	200.000,00
Réserve primes d'émission, pour .....	20.000.000,00
Capital, pour .....	20.000.000,00
Report à nouveau, pour .....	358.916,99
Bénéfice de l'exercice, pour .....	521.395,31

## b) Sont en diminution :

Banques et Correspondants, pour .....	2.291.482,57
Comptes à échéance fixe, pour .....	4.000.000,00

De plus, figurent Hors Bilan au 31 décembre 1962, les engagements ci-après :

— Engagements par cautions et avals .....	76.645.451,70
— Effets escomptés figurant s/n endos .....	260.023.138,94

Comme indiqué plus haut le BENEFICE NET de l'exercice 1962, Impôt sur les Sociétés déduit, s'élève à : 3.969.201,19. A la clôture de l'exercice 1961 il atteignait F. 3.447.805,88.

Voici, résumé, le COMPTE DE PROFITS ET PERTES au 31 décembre 1962, tel qu'il est extrait de la Comptabilité Générale :

### crédit

Intérêts, commissions, divers .....	18.186.021,01
Revenus des titres des filiales .....	3.059.119,32
Autres revenus .....	131.061,24
Plus-values réinvesties .....	643.608,67
<b>Total du Crédit .....</b>	<b>22.019.810,24</b>

### débit

Intérêts, commissions, divers .....	10.970.867,53
Taxes sur le chiffre d'affaires .....	69.337,05
Frais généraux .....	1.630.674,23
Amortissements .....	2.161.540,76
— déductibles .....	1.493.974,25
— accélérés .....	23.957,84
— emploi de P.V. ....	643.608,67
Provisions pour éventualités diverses .....	1.000.000,00
Impôt sur les Sociétés .....	2.218.189,48
Bénéfice de l'exercice .....	3.969.201,19
<b>Total égal au Crédit .....</b>	<b>22.019.810,24</b>

Votre Conseil d'Administration va vous soumettre son projet de répartition des Bénéfices de l'exercice 1962. Nous vous informons que cette proposition ne suscite de notre part aucune observation.

En résumé et pour conclure, nous reconnaissons pour sincères et exacts les Comptes et le Bilan de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1962. Ils reflètent fidèlement les opérations et la situation de votre Société. En conséquence, rien ne s'oppose, Messieurs les Actionnaires, à ce que ces Comptes et ce Bilan soient approuvés dans toutes leurs parties.

Fait à Paris, le 11 mars 1963.

#### LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

G. HEUSSE	L. LAUNIAU
Commissaire de Sociétés	Commissaire de Sociétés
Agréé par la Cour d'Appel de Paris.	Agréé par la Cour d'Appel de Paris.

## RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867, MODIFIE PAR L'ARTICLE 10 DE LA LOI DU 4 MARS 1943

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que dans le cadre des dispositions de l'article 40, modifié, de la loi du 24 juillet 1867, votre Conseil d'Administration nous a notifié les autorisations qu'il a données concernant diverses conventions de la nature de celles qui sont visées audit article 40.

Les conventions en cause ont été les suivantes :

#### 1° Autorisations d'achats de titres :

Achat par votre Société de 170 actions CETELEM et de 219 actions UNION FRANÇAISE DE BANQUES ;

#### 2° Autorisations de participations :

Participation de la COMPAGNIE BANCAIRE à la constitution de la S.C.I. du Centre Commercial de Lorette à Angers (M.-et-L.) en association avec l'U.C.B. ;

Participation dans les mêmes conditions et avec la même U.C.B., à la constitution de la S.C.I. du Centre Commercial de Bellevue à Beauvais (Oise).

#### 3° Caution :

La Compagnie Bancaire agissant solidairement avec l'Union de Crédit pour le Bâtiment, s'est constituée caution de la Société Civile Immobilière « Le Méditerranée », dont le Siège est à Marseille, avenue Beauplan, en faveur de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée, pour le règlement d'un solde de F. 9.000.000 encore dû sur le prix d'achat par la S.C.I. « Le

*Méditerranée* », d'un immeuble situé à Marseille, 104, avenue de Toulon et avenue Jules-Cantini, en conformité et selon les dispositions de l'acte sous seing privé du 22 février 1962 modifié par avenants du 12 octobre 1962 et 16 novembre 1962.

*Ces opérations et engagements ne suscitent aucune critique ni n'appellent aucune observation de notre part.*

*Enfin, votre Société effectue couramment des opérations relevant de son activité statutaire avec des Sociétés qui ont avec la vôtre des Administrateurs communs. Il ne nous est pas apparu qu'il en résulte des avantages particuliers pour les contractants.*

*Fait à Paris, le 11 mars 1963.*

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

G. HEUSSE

*Commissaire de Sociétés  
Agréé par la Cour d'Appel  
de Paris.*

L. LAUNIAU

*Commissaire de Sociétés  
Agréé par la Cour d'Appel  
de Paris.*

**COMPTES  
DE L'EXERCICE  
1962**

---

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1962

## actif

	Avant répartition	Après répartition
Caisse, Banque de France, Chèques postaux	341.577,51	341.577,51
Banques et correspondants	574.795,68	574.795,68
Portefeuille effets	108.972.896,00	108.972.896,00
Comptes courants	132.540,39	132.540,39
Avances et débiteurs divers	210.700,00	210.700,00
Titres	92.727.227,77	92.727.227,77
Comptes d'ordre et divers	240.872,49	240.872,49
Frais à amortir .....	1.873.997,77	—
Amortissements .....	—	—
Immeubles, Mobilier .....	88.129,53	—
Amortissements .....	—	—
	<b>203.200.609,84</b>	<b>203.200.609,84</b>

## passif

	Avant répartition	Après répartition
Comptes courants	62.599.108,81	62.599.108,81
Banques et correspondants	6.485.312,44	6.485.312,44
Créditeurs divers	1.527.473,81	1.638.585,81
Dividendes restant à payer	22.851,56	3.522.851,56
Comptes à échéance fixe	19.000.000,00	19.000.000,00
Comptes d'ordre et divers	4.556.891,29	4.556.891,29
Réserves :	44.250.000,00	44.500.000,00
Réserve légale ..	250.000	500.000
Primes d'apport .	13.251.400	13.251.400
Primes d'émission	30.748.600	30.748.600
Capital	60.000.000,00	60.000.000,00
Bénéfice de l'exercice	3.969.201,19	—
Report à nouveau	789.770,74	897.859,93
	<b>203.200.609,84</b>	<b>203.200.609,84</b>

## hors bilan :

Engagement par cautions et avals	76.645.451,70
Effets escomptés circulant sous notre endos	260.023.138,94

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

### débit

Intérêts, Commissions, divers	10.970.867,53
Taxes sur le chiffre d'affaires	69.337,05
Frais généraux	1.630.674,23
Amortissements	2.161.540,76
Provision pour éventualités diverses	1.000.000,00
Impôt sur les Sociétés	2.218.189,48
Bénéfice de l'exercice	3.969.201,19
	<b>22.019.810,24</b>

### crédit

Intérêts, Commissions et divers	18.829.629,68
Produits du Portefeuille Titres	3.190.180,56
	<b>22.019.810,24</b>

**BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE <sup>(1)</sup> APRÈS RÉPARTITION (en F)**

**actif**

	Au 31-12-1960	Au 31-12-1961	Au 31-12-1962
Caisse, Banque	87.563.352	76.177.520	90.882.028
Clients :			
Portefeuille effets	848.102.285	1.175.750.510	1.678.263.353
Acheteurs ou souscripteurs	306.710.901	400.281.899	507.429.992
Contrats de crédit différé non attribués	494.384.010	667.275.660	977.923.280
Débiteurs par acceptations	4.819.852	3.239.967	7.028.711
Débiteurs divers	21.939.073	23.439.202	34.206.976
Titres et participations	4.899.044	8.434.197	14.926.826
Plus-values de consolidation	16.645.929	16.645.593	18.468.135
Comptes d'ordre	9.501.581	8.251.454	12.908.289
Imobilisations d'exploitation	14.340.555	29.671.955	34.639.868
Actionnaires	1.391.900	1.391.900	10.500.450
<b>Total</b>	<b>1.810.298.482</b>	<b>2.410.559.857</b>	<b>3.387.177.908</b>

**passif**

	Au 31-12-1960	Au 31-12-1961	Au 31-12-1962
Banques, Correspondants	19.602.109	17.355.485	14.413.230
Comptes courants	17.627.932	53.705.522	60.310.113
Dépôts de garantie	7.046.997	7.137.528	2.619.189
Fonds de répartition C.F.E.C.	96.506.894	121.885.817	166.715.993
Créditeurs divers	129.435.394	116.220.573	178.462.848
Mobilisations	891.871.152	1.243.523.702	1.706.664.989
Engagements à terme différé	494.384.010	667.275.660	977.923.280
Acceptation à payer	4.819.852	3.239.967	7.028.711
Comptes d'ordre	49.455.442	72.188.293	93.971.517
Fonds propres	98.827.100	106.907.800	177.861.900
Report à nouveau	721.600	1.119.510	1.206.138
<b>Total</b>	<b>1.810.298.482</b>	<b>2.410.559.857</b>	<b>3.387.177.908</b>

Participation des tiers non actionnaires de la COMPAGNIE BANCAIRE dans les fonds propres des Sociétés de base du Groupe . . . .	23.134.185	26.988.800	50.365.745
---	------------	------------	------------

(1) Les éléments de ce bilan, établi à titre documentaire, sont empruntés aux bilans de : la COMPAGNIE BANCAIRE, l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES, le CETELEM, le CETELEM-AFRIQUE, l'UNION DE CREDIT POUR LE BATIMENT et la COMPAGNIE FRANÇAISE D'EPARGNE ET DE CREDIT.

La Société d'Investissements Immobiliers de France « SINVIM » a paru d'un type d'activité trop différent de celui des autres Sociétés du Groupe pour que les éléments de son bilan puissent être valablement consolidés avec ceux de l'ensemble du Groupe.

## ANNEXE II

**PORTEFEUILLE TITRES DE LA COMPAGNIE BANCAIRE  
(AU 31 DECEMBRE 1962)**

UNION FRANÇAISE DE BANQUES	269.895 actions de 100 F., soit 98,14 % du capital.
UNION DE CREDIT POUR LE BATIMENT	146.924 actions de 100 F., soit 48,97 % du capital.
CETELEM	244.221 actions de 100 F., soit 81,41 % du capital.
COMPAGNIE FRANÇAISE D'EPARGNE ET DE CREDIT	76.383 actions de 100 F., soit 25,46 % du capital (dont 50.672 libérées du quart).
SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE « SINVIM »	80.360 actions de 100 F., soit 20,09 % du capital (libérées des 5/8 <sup>e</sup> ).
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'EQUIPEMENTS FAMILIAUX « CLEF »	4.600 parts de 100 F., soit 92 % du capital.
SOCIETE D'ETUDES ET DE GESTION DES CENTRES D'EQUIPEMENT « SEGECE »	200 parts de 50 F., soit 9,09 % du capital.

CETELEM/Afrique	3.680 actions de 100 F., soit 24,53 % du capital.
OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET DE VALEURS MOBILIERES	21.582 actions de 100 F., soit 22,66 % du capital.
COMPAGNIE POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE « COFICA »	13.279 actions de 50 F., soit 1,79 % du capital.
SOCIETE FINANCIERE POUR LES INDUSTRIES DU TOURISME	24.000 actions de 100 F., soit 16 % du capital (libérées de moitié).
SOCIETE AUXILIAIRE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER D'INTERET NATIONAL	1.000 parts de 100 F., soit 10 % du capital.
SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DU NORD « SIMNOR »	2.082 actions de 100 F., soit 0,41 % du capital (libérées du quart).
UNION IMMOBILIERE DE FRANCE « U.I.F. »	12.500 actions de 100 F., soit 0,78 % du capital (libérées du quart).
GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION	2.500 actions de 100 F., soit 0,41 % du capital.

Société Civile Immobilière  
du Centre d'Equipement du CHATELET

---

500 parts de 10 F., soit 50 %  
du capital.

---

Société Civile Immobilière  
du Centre d'Equipement de BELLEVUE

---

500 parts de 10 F., soit 50 %  
du capital.

---

Société Civile Immobilière  
du Centre d'Equipement de LORETTE

---

500 parts de 10 F., soit 50 %  
du capital.

---

Société Civile Immobilière  
du Centre d'Equipement de MARTAINVILLE

500 parts de 10 F., soit 50 %  
du capital.

## *RÉSOLUTIONS*

---

### *Première résolution*

L'Assemblée Générale après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1962, approuve ces rapports sans réserve ainsi que le bilan et les comptes, tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration pour l'exercice 1962.

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'affectation des résultats de l'exercice 1962 et fixe en conséquence le dividende de cet exercice :

- à 7 F. brut par action pour les actions n° 1 à 400.000 ;
- à 3,5 F. brut par action pour les actions n° 400.001 à 600.000.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour arrêter les conditions et la date de mise en paiement de ce dividende.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires sur les opérations visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, approuve les conventions et opérations mentionnées audit Rapport.

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale fixe à la somme de F. 100.000 par exercice, à compter de l'exercice 1963, le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration en conformité des articles 29 et 41 des Statuts.

### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale fixe à la somme de F. 18.500 par exercice, à compter de l'exercice 1963, la rémunération de chacun des Censeurs.

### *Sixième résolution*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes les formalités prévues par la Loi.

# **LA VIE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE**

---

## UNION FRANÇAISE DE BANQUES

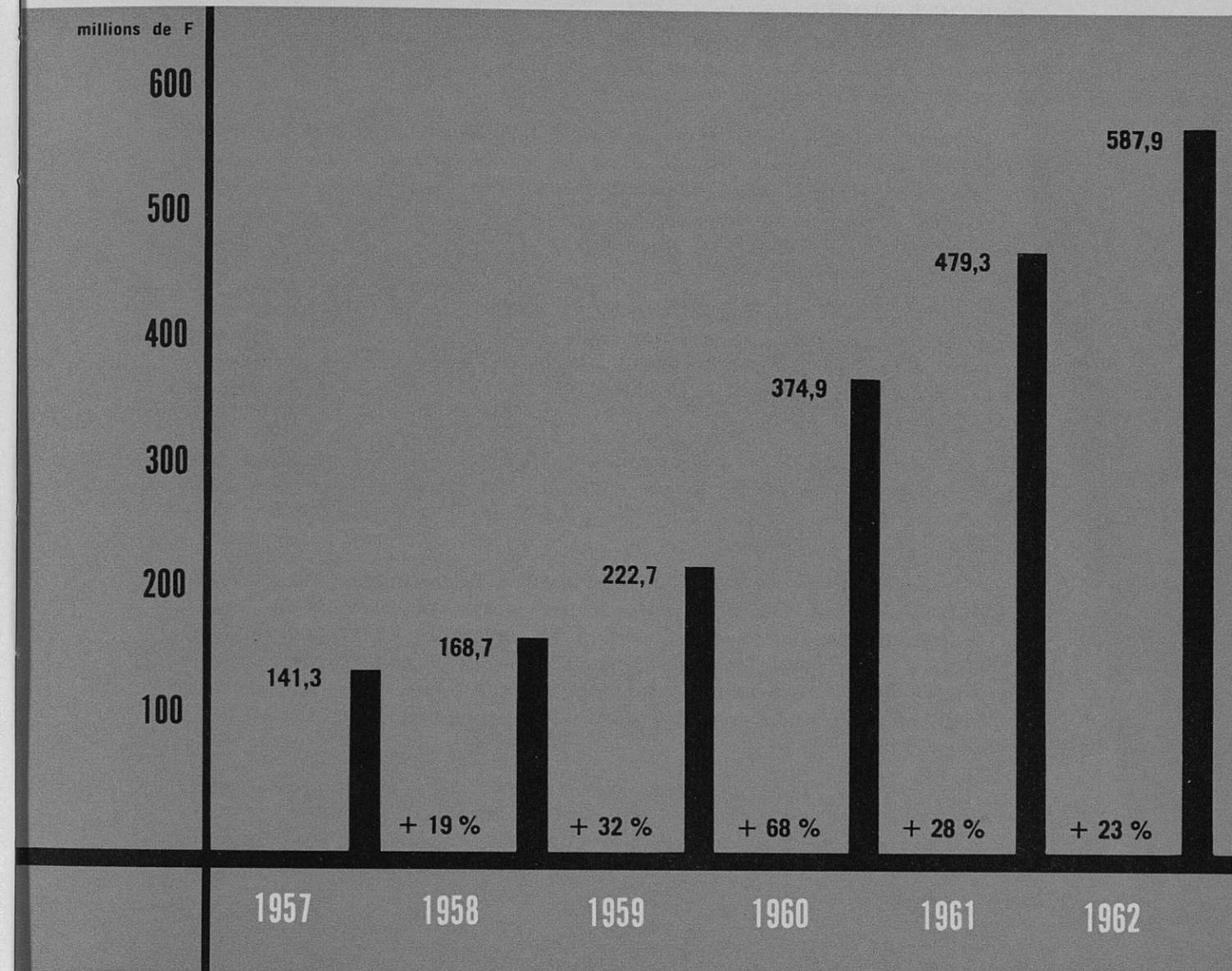
L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES a poursuivi pendant l'exercice 1962 l'expansion qui avait caractérisé son activité au cours des années antérieures.

Le montant des crédits consentis pour le financement de matériel d'équipement s'est élevé pour cet exercice à 587,94 millions de F. contre 479,25 en 1961 et 374,92 en 1960. La progression a donc été de 23 % (+ 108,69 millions de F.) d'une année sur l'autre et de 57 % par rapport à 1960 (+ 213,02 millions de F.).

De ce fait, le volume des encours de crédits utilisés dans ce domaine a été porté de 537 millions de F. au 31 décembre 1961 à 674 millions de F. à la fin de l'année 1962.

Cette progression, réalisée malgré une concurrence de plus en plus vive, a été favorisée par la situation relativement satisfaisante des ventes de biens d'équipement en France au cours de l'année. La construction de machines-outils et celle de la plupart des matériels destinés à l'industrie est restée relativement active, marquant même dans certaines branches de nouveaux progrès. De même les ventes de matériel de travaux publics et d'engins de terrassement ont augmenté, de 14 % en moyenne, par rapport aux ventes de l'année précédente. Bien que dans une proportion moindre, le marché des véhicules industriels s'est étendu, les immatriculations étant en progrès de 9 % environ par rapport à 1961. Enfin, le désir des jeunes praticiens de disposer des appareils d'une technique toujours plus évoluée proposés par les constructeurs, le souci de leurs confrères plus anciens de moderniser également leurs installations ont permis d'enregistrer un bon courant de ventes qui a été à l'origine d'une progression particulièrement importante des interventions de l'U.F.B. dans le domaine des crédits aux Professions Libérales.

Le seul domaine dans lequel une progression n'ait pas été enregistrée est celui du financement de matériel agricole. Le marché du machinisme agricole a en effet connu à nouveau pendant la campagne écoulée les difficultés déjà constatées en 1960/1961 : les immatriculations de tracteurs ont à nouveau diminué de 8 % et les ventes de moissonneuses-batteuses ont été inférieures de 1.200 unités au chiffre qu'elles avaient atteint en 1961. Dans cette conjoncture moins favorable, l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES a cependant réussi à maintenir sensiblement sa position et même à l'améliorer dans certains domaines.



ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'U.F.B.  
(équipement professionnel seulement)  
MONTANT ANNUEL DES CRÉDITS ACCORDÉS ET UTILISÉS

Ces résultats témoignent à la fois de la place qu'occupe l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES dans le domaine qui lui est propre et de l'efficacité de l'organisation, constamment développée sur le plan local, dont elle dispose pour étendre son action. Ils sont d'autant plus satisfaisants qu'ils ont été obtenus sans que soit relâchée la politique traditionnelle de sélection des risques.

En définitive, c'est à 2.300 millions de F. que s'élevait au 31 décembre 1962 le total des crédits consentis par l'U.F.B. depuis son origine pour le financement de biens d'équipement ou de dépenses d'installation professionnelle ; compte tenu de la part de financement personnel qui est toujours demandé, on peut estimer que les investissements productifs rendus possibles grâce à ces concours, se sont élevés à 3.500 millions de F.

Au cours de l'exercice, l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES a également poursuivi ses activités bancaires traditionnelles tant avec les différentes banques actionnaires qui ont recours à elle pour certaines de leurs opérations, qu'avec les Sociétés affiliées à la COMPAGNIE BANCAIRE, en tant que banque de dépôt du Groupe.

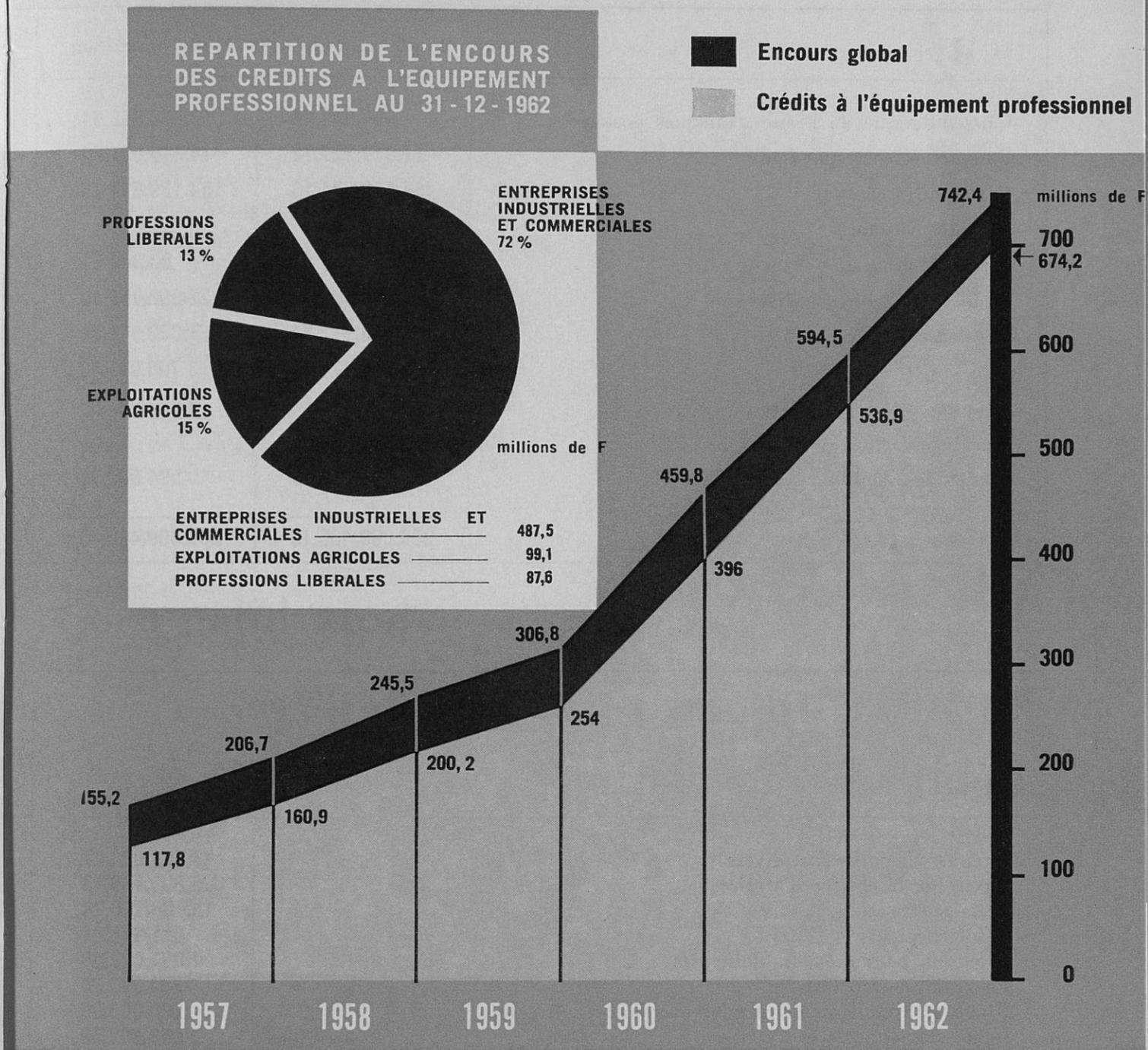
Ces opérations, jointes à la progression des crédits pour le matériel d'équipement ont eu pour effet de porter à 840.721.153 F. au 31 décembre 1962 les engagements globaux de l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES dont 667.406.570 F. sous risques propres.

Ce développement a conduit le Conseil d'Administration de l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES à renforcer les moyens d'action de la Société dans le courant de l'exercice, en portant le capital de 22.000.000 de F. à 27.500.000 F. par l'émission, jouissance 1<sup>er</sup> juillet 1962, de 55.000 actions nouvelles de 100 F. entièrement souscrites en numéraire, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 11 avril 1962.

Le compte de profits et pertes fait ressortir, après constitution d'amortissements et de provisions pour un total de F. 2.296.589,16, un solde net de F. 3.742.602,58 ; compte tenu du report à nouveau de l'exercice 1961, soit F. 72.492,09, le bénéfice distribuable s'établit à F. 3.815.094,67 qui ont été répartis de la façon suivante :

— Dotation aux réserves .....	1.625.000,00
— Distributions .....	2.096.112,00
— Report à nouveau .....	93.982,67

Le dividende ainsi servi se monte à 8 F. brut par action ancienne et à 5 F. brut par action nouvelle.



ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE L'U.F.B.

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1962

actif	Avant répartition		Après répartition		passif	Avant répartition		Après répartition	
Caisse, Banque de France, Chèques postaux	664.858,94		664.858,94		Comptes de chèques	5.638.909,94		5.638.909,94	
Banques et correspondants	11.817.527,72		11.817.527,72		Comptes courants	39.614.872,40		39.614.872,40	
Portefeuille effets	154.139.874,15		154.139.874,15		Banques et correspondants	6.778.782,41		6.778.782,41	
Comptes courants	—		—		Comptes exigibles après encaissement	33.883,11		33.883,11	
Avances garanties	80.347,51		80.347,51		Créditeurs divers	23.517.525,98		23.578.637,98	
Avances et débiteurs divers	22.598.756,49		22.598.756,49		Acceptations à payer	7.028.711,24		7.028.711,24	
Débiteurs par acceptations	7.028.711,24		7.028.711,24		Dividendes restant à payer	—		2.035.000,00	
Titres	3.700.971,48		3.700.971,48		Bons et comptes à échéance fixe	32.510.000,00		32.510.000,00	
Comptes d'ordre et divers	8.473.507,84		8.473.507,84		Comptes d'ordre et divers	58.461.685,40		58.461.685,40	
Frais à amortir	—		—		Réserves	4.200.000,00		5.825.000,00	
Immeubles, Mobilier	594.909,78		594.909,78		Capital	27.500.000,00		27.500.000,00	
					Bénéfice de l'exercice	3.742.602,58		—	
					Bénéfices reportés	72.492,09		93.982,67	
	209.099.465,15		209.099.465,15			209.099.465,15		209.099.465,15	

## hors bilan : (en F)

Engagements par cautions et avals	11.851.010
Effets escomptés circulant sous notre endos	418.941.158
Ouverture de crédits confirmés	93.178.470

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

## débit

Intérêts, Commissions, divers	31.767.920,47
Taxes sur le chiffre d'affaires	5.801.166,13
Frais généraux	15.108.270,78
Amortissements	611.241,41
Provision pour créances douteuses	1.091.027,50
Provision moyen terme	394.320,25
Provision complémentaire pour éventualités diverses	200.000,00
Impôt sur les sociétés	3.943.802,50
Bénéfice de l'exercice	3.742.602,58
	62.660.351,62

## crédit

Intérêts, Commissions, divers	62.660.351,62
	62.660.351,62

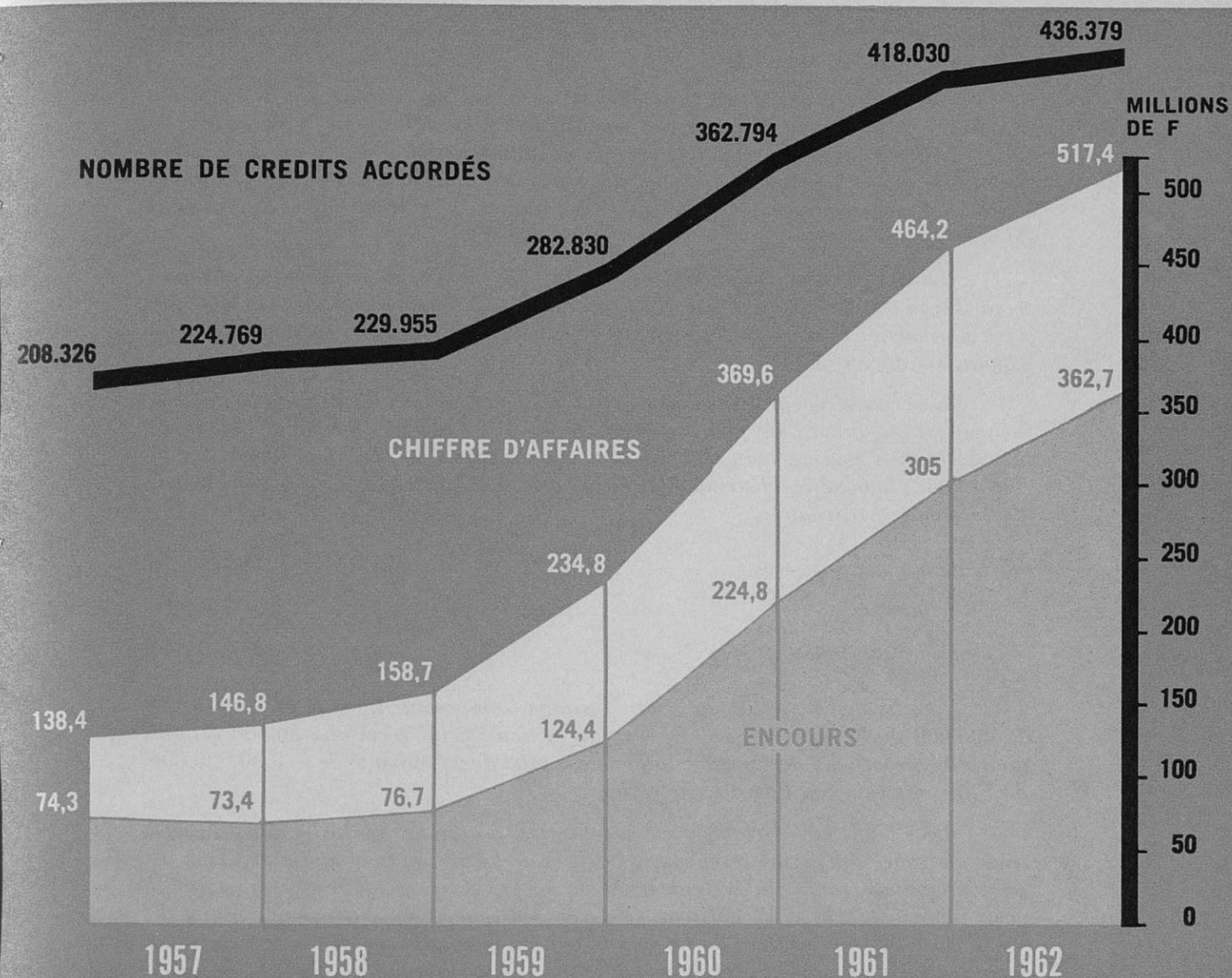
## CÉTÉLEM

L'année 1962, qui a permis au CÉTELEM d'enregistrer une nouvelle progression de son chiffre d'affaires de 12 % (517.421.000 F. contre 464.200.000 F. en 1961) a marqué une étape dans l'évolution de ses activités. Cette progression a en effet pour origine le développement du département traditionnel de la télévision (qui atteint 17 %), celui du département récent de l'automobile (qui atteint 21 %) et les opérations d'un nouveau département, celui des meubles, qui a représenté dès la première année 2,50 % du chiffre d'affaires total. De son côté, le département de l'équipement ménager est resté pratiquement stable : il représente cependant encore la moitié du montant et 70 % du nombre des crédits.

Le réveil d'activité constaté déjà en 1961 dans le secteur des machines à laver s'est confirmé en 1962. De même, la vente des appareils de chauffage et de cuisine a connu d'intéressants progrès, en raison notamment de l'apparition sur le marché de nouveaux matériels plus perfectionnés et à des prix sensiblement plus élevés. Il en est résulté un accroissement de la proportion des affaires traitées à crédit, dont le CÉTELEM a pu bénéficier grâce au développement de son action commerciale. Mais dans deux types de matériel électro-ménager sont apparus, dès l'exercice 1962, les premiers indices d'une évolution sensiblement différente : il s'agit des réfrigérateurs d'une part, et des aspirateurs d'autre part. Dans ces deux domaines, le rôle du crédit a diminué d'importance, soit parce que la proportion des affaires traitées dans les réseaux traditionnels de concessionnaires a diminué, une fraction importante de la distribution ayant été réalisée dans les points de vente tels que magasins populaires ou grands magasins où les acheteurs sont plus intéressés par les remises que par les délais de paiement, soit parce que l'offre au public de nouveaux appareils à bas prix a développé la vente au comptant par rapport à la vente à crédit.

Dans le département de la télévision, ces divers phénomènes ne se sont pas produits, de sorte que si l'ensemble des ventes n'a progressé que de 8 à 9 % en nombre d'appareils, le nombre des crédits réglés par le CÉTELEM dans ce département a progressé de 15 %, confirmant ainsi la place prise par notre Société dans les affaires de ce secteur.

Dans le secteur du crédit automobile, la progression enregistrée est de 17 % en nombre de dossiers et de 21 % en montant de crédits. Il est intéressant de noter que ces chiffres confèrent au CÉTELEM une place déjà notable parmi les établissements financiers pratiquant ces opérations sur un plan national.



**CÉTÉLEM :** ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DE L'ENCOURS ET DU NOMBRE DE CRÉDITS ACCORDÉS

Le nouveau département du crédit Meubles, dont l'activité n'a commencé qu'au cours de l'exercice 1962, a enregistré dès la première année des résultats très nettement encourageants.

Avec des encours de 386.000.000 de F. et des risques de 363.000.000 de F., le CETELEM a enregistré au 31 décembre 1962 une progression de 20 %, un peu supérieure à la progression de son activité, en raison de la place croissante prise par les crédits des nouveaux secteurs d'activité, dont la durée moyenne est supérieure à celle des opérations du secteur de l'Équipement Ménager.

Le compte d'exploitation a eu à supporter les charges importantes engagées pour l'étude et la mise en place des ordinateurs à bandes magnétiques, qui doivent normalement accroître la capacité de travail du CETELEM en améliorant les conditions de gestion.

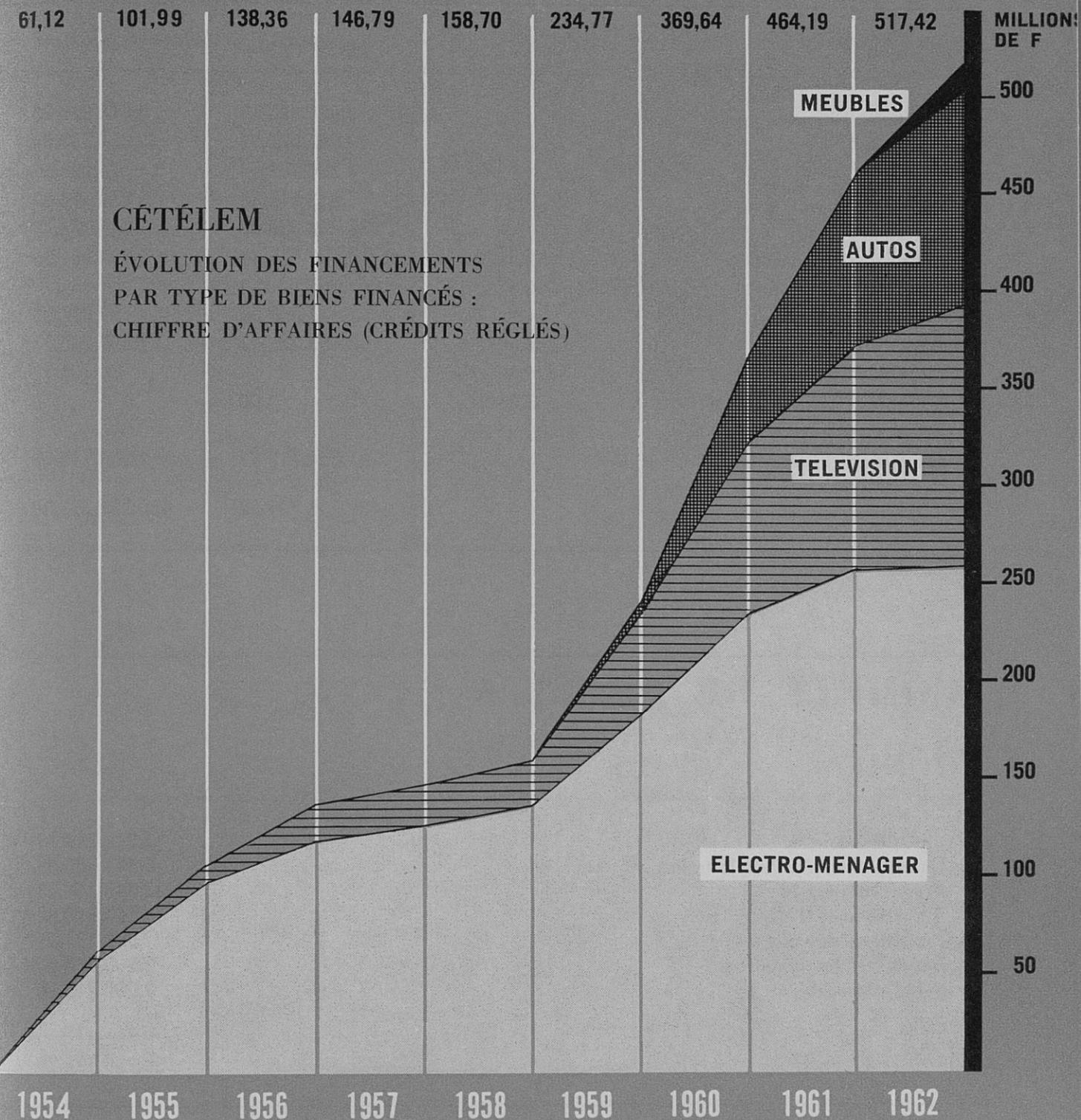
Le compte de profits et pertes fait ressortir, après constitution d'amortissements et de provisions pour un total de F. 1.712.619,90, un solde net de F. 3.060.216,98 ; compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, soit F. 156.395,43, le bénéfice distribuable ressort à F. 3.216.612,41, qui ont été répartis de la manière suivante :

— Dotation aux réserves .....	700.000,00
— Distributions .....	2.300.000,00
— Report à nouveau .....	216.612,41

Le dividende ainsi servi aux actions composant le capital ancien de 22.000.000 de F. se monte à 8 F. brut par action ; celui servi aux 80.000 actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital de 22.000.000 de F. à 30.000.000 de F. se monte à 5,5 F. brut par action.

Le CETELEM-Afrique a eu à subir les profondes perturbations enregistrées au cours du premier semestre 1962, et de l'arrêt quasi-complet de l'activité économique au cours du second semestre de la même année. Ses risques, qu'il avait ramenés de 27 à 13 millions de F. en 1961, ont été à nouveau réduits de 50 % en 1962. Les services de la Société ont été organisés sur des bases nouvelles pour tenir compte de l'installation en France du plus grand nombre de ses débiteurs, tant acheteurs à crédit que vendeurs, garants de la bonne fin de ses opérations. L'exercice 1962 s'est soldé par un excédent de dépenses de 400.000 F. environ, comportant la constitution de provisions calculées selon les règles traditionnelles. Le sort définitif des créances de la Société ne pourra être apprécié qu'après un certain délai, leur recouvrement étant directement fonction du volume des dépenses qu'il sera jugé opportun d'engager pour le réaliser.

TOTAUX



## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1962

actif	Avant répartition	Après répartition	passif	Avant répartition	Après répartition
Caisse et Chèques postaux	2.084.826,23	2.084.826,23	Banques et Chèques postaux	7.017.355,14	7.017.355,14
Banques	22.957.563,08	22.957.563,08	Comptes et dépôts de garantie	2.541.188,50	2.541.188,50
Portefeuille	1.724.901,57	1.724.901,57	Créditeurs divers	94.184.886,53	94.184.886,53
Débiteurs divers	5.833.118,83	5.833.118,83	Dividendes à payer	—	2.200.000,00
Acheteurs	435.993.938,33	435.993.938,33	Mobilisation	315.700.000,00	315.700.000,00
Mobilier et matériel ..... 2.452.925,91	1.583.951,10	1.583.951,10	Dépenses à payer	4.057.118,64	4.157.118,64
— Amortissements ..... 868.974,81			Comptes d'ordre et provisions diverses	17.218.075,98	17.218.075,98
Portefeuille titres	37.000,00	37.000,00	Capital	30.000.000,00	30.000.000,00
Immobilisations ..... 9.290.593,53	8.465.223,23	8.465.223,23	Réserves :		
— Amortissements ..... 825.370,30			Diverses	3.300.000,00	4.000.000,00
Frais de 1 <sup>er</sup> établissement ..... 1.662.932,45	1,00	1,00	Primes d'émission	3.000.000,00	3.000.000,00
— Amortissements ..... 1.662.931,45			Report à nouveau	156.395,43	216.612,41
Comptes d'ordre	1.554.713,83	1.554.713,83	Profits de l'exercice	3.060.216,98	—
	<b>480.235.237,20</b>	<b>480.235.237,20</b>		<b>480.235.237,20</b>	<b>480.235.237,20</b>

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

## débit

Agios débiteurs	17.880.398,18
Charges fiscales d'exploitation	6.441.500,99
Frais généraux	23.943.346,73
Amortissements divers	750.518,60
Provisions diverses	962.101,30
Impôt sur les bénéfices	3.260.710,00
Solde disponible	3.060.216,98
	<b>56.298.792,78</b>

## crédit

Produits bruts	56.298.792,78
	<b>56.298.792,78</b>

# UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT

La progression continue des affaires de l'U.C.B., signalée l'an passé dans le rapport publié à l'occasion du dixième anniversaire de sa création, ne s'est pas ralentie au cours de son onzième exercice social ; le volume des crédits accordés a dépassé 815 millions de F. contre 603 millions en 1961 et 444 millions en 1960, ce qui correspond presque à un doublement en deux ans.

Cet essor est d'autant plus significatif que, pour la quatrième année consécutive, le nombre total de logement construits dans l'ensemble du pays n'a pas marqué un progrès appréciable.

En dehors de l'action propre de l'U.C.B., perfectionnant ses méthodes et son organisation commerciale, il faut chercher la cause profonde de cette progression dans un certain nombre de facteurs d'ordre général dont les effets sont certainement appelés à se prolonger voire même à se développer encore au cours des prochaines années. Le maintien à un même niveau, d'ailleurs élevé, des moyens publics de financement de l'habitat, ainsi que l'augmentation progressive des revenus, oriente en effet vers les mécanismes privés de financement un nombre croissant de candidats au logement.

Le développement de l'UNION DE CREDIT POUR LE BATIMENT s'est maintenu harmonieusement dans tous les domaines à la fois et cette année encore ses interventions à moyen terme se sont réparties de façon presque égale entre les crédits complémentaires de ceux du Crédit Foncier ou des organismes d'H.L.M., qui intéressent le secteur sociale, les financements principaux destinés aux logements neufs de plus grand confort et les crédits pour l'acquisition de logements anciens ; cet ensemble de prêts aux acquéreurs de logements se trouvant complété par des concours également variés aux professionnels de la construction et par des prêts d'équipement et d'entretien.

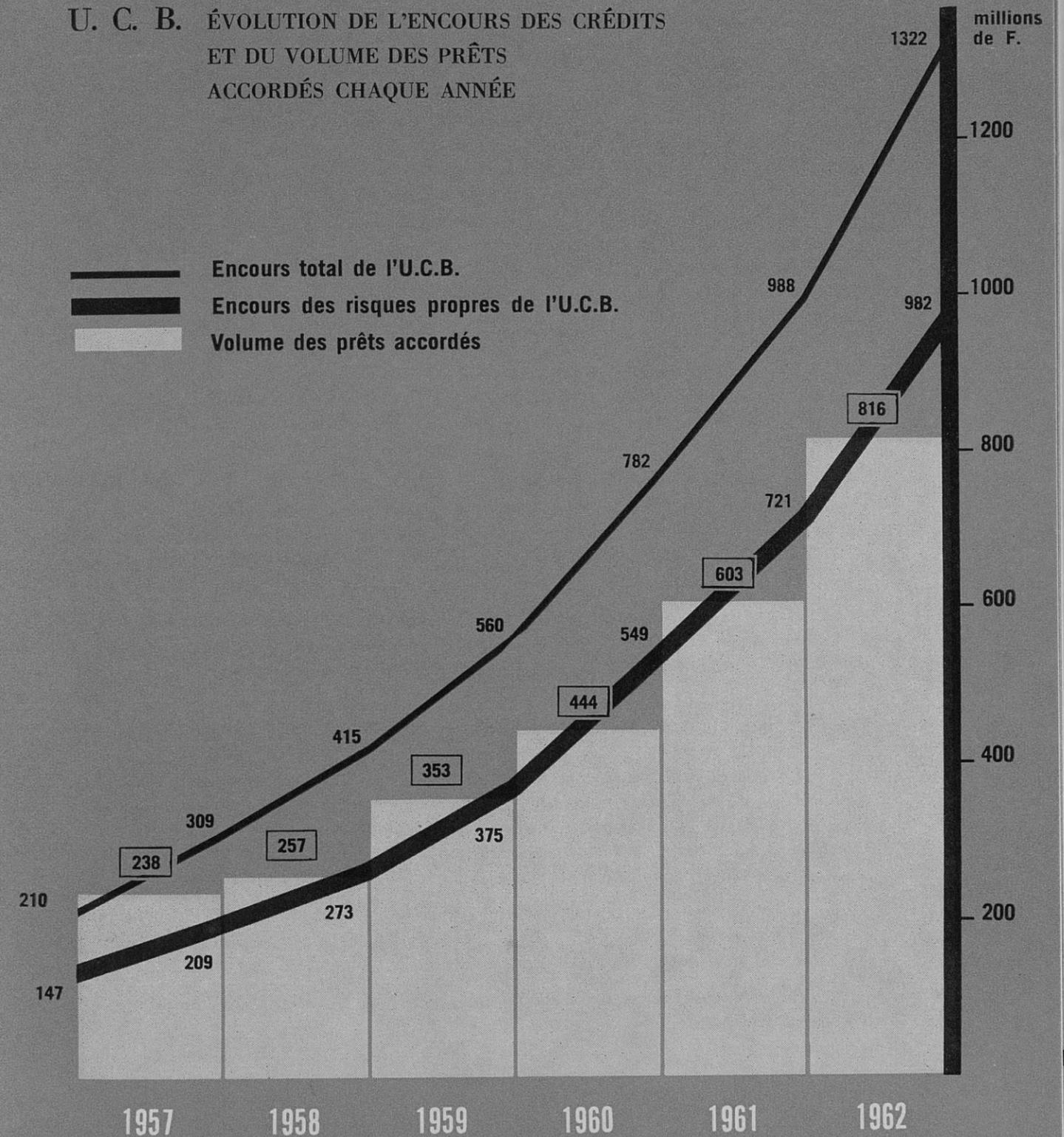
L'U.C.B. a toute chance de continuer à développer ses divers types d'interventions en dépit de restrictions passagères possibles, qui n'ont eu que peu d'influence sur son développement passé, comme en témoigne l'examen de ses résultats antérieurs.

Les financements de l'U.C.B. destinés aux promoteurs ont été, en 1962, de 26 % supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

En plus de ces concours apportés aux promoteurs d'opérations immobilières, l'U.C.B. a poursuivi son action en faveur des candidats au logement.

Dans le domaine des crédits à la construction, la progression a été, par rapport à 1961, de 24 % en matière de prêts complémentaires des crédits spéciaux

U. C. B. ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS  
ET DU VOLUME DES PRÊTS  
ACCORDÉS CHAQUE ANNÉE



à la construction ou du Crédit Immobilier, de 36 % pour les crédits principaux à moyen terme et de 69 % pour les mêmes crédits consentis à long terme avec le concours de la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT (C.F.E.C.).

En ce qui concerne les crédits pour l'acquisition de logements anciens, l'insuffisance des moyens de financement disponibles ne permet pas de faire pleinement face à la pression d'une demande très importante tant à moyen qu'à long terme. Les concours consentis ont pourtant augmentés de 25 %.

Enfin, les crédits consentis pour la modernisation et l'entretien du patrimoine immobilier existant ainsi que pour des constructions liées à l'équipement du territoire (centres commerciaux, parcs à voitures, immeubles à usage culturel, scolaire, sanitaire ou hospitalier) ont fait l'objet d'une progression de 60 % sur l'an passé.

Les remboursements, pour le seul exercice 1962, se sont élevés à plus de 181 millions de Francs et l'encours global des crédits représentait, au 31 décembre dernier, 1.321.522.540 Francs, dont 982.050.225 Francs au seul risque de l'U.C.B.. Cet encours de risque se répartissait approximativement de la façon suivante :

- 1/5<sup>e</sup> pour les crédits à court terme,
- un peu moins de 2/5<sup>e</sup> pour les crédits à moyen terme amortissables,
- et un peu plus de 2/5 pour les crédits à moyen terme non amortissables consolidés par les contrats de prêt différé de la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT.

A la fin de l'exercice, le nombre de comptes gérés était d'environ 88.000, la proportion des dossiers faisant l'objet d'un contentieux judiciaire représentant 0,06 % de ce chiffre et restant donc pratiquement négligeable.

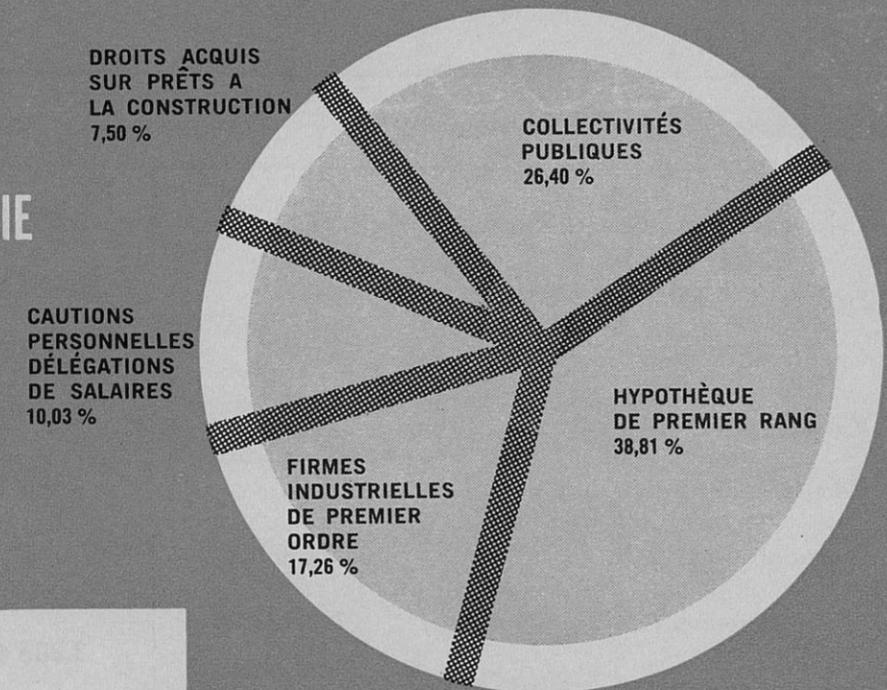
Au cours de l'exercice écoulé, l'U.C.B. a porté son capital de 19.800.000 Francs à 30.000.000 de Francs par émission d'actions souscrites en numéraire.

Le compte de profits et pertes fait ressortir, après constitution d'amortissements et de provisions pour un total de Francs 2.374.889,79, un solde net de Francs 5.372.018,99 ; compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, soit Francs 53.256,49, le bénéfice distribuable ressort à Francs 5.425.275,48 qui ont été répartis de la manière suivante :

— Dotation aux réserves et au fonds de prévoyance .....	3.750.000,00
— Distributions .....	1.650.000,00
— Report à nouveau .....	25.275,48

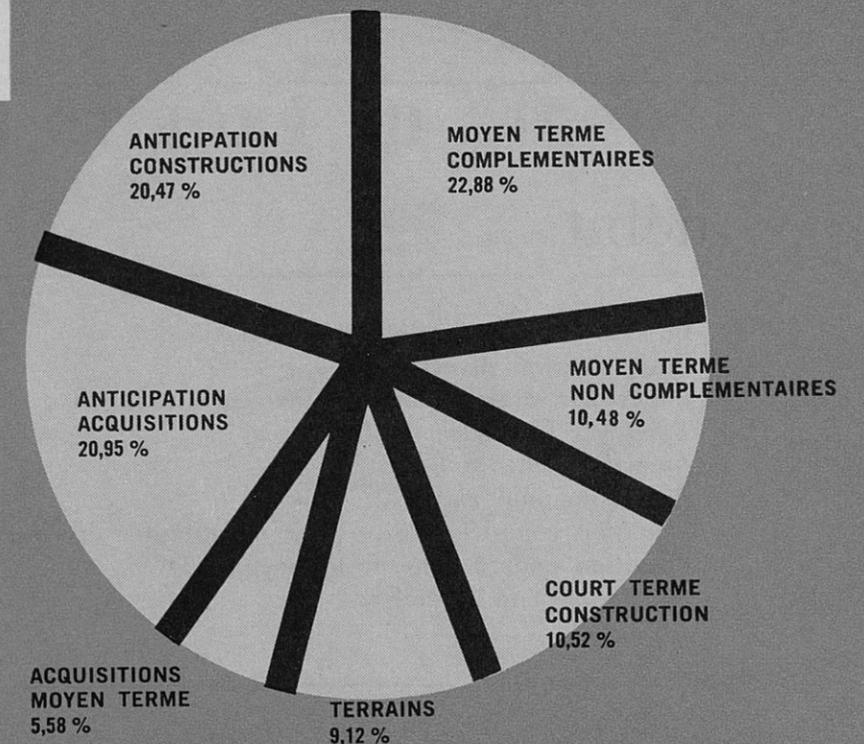
Le dividende ainsi servi au capital ancien de F. 19.800.000 se monte à 8 F. brut par action.

## NATURE DE GARANTIE



## VENTILATION AU 31 DÉCEMBRE 1962 DES RISQUES PROPRES DE L'U.C.B.

## CATÉGORIES DE CRÉDIT



## actif

	Avant répartition	Après répartition
Caisse, Banques, Chèques postaux	48.597.926,44	48.597.926,44
Portefeuille effets	29.657.594,12	29.657.594,12
Clients et débiteurs divers	11.021.617,16	11.027.617,16
Portefeuille - Titres	2.927.325,00	2.921.325,00
Comptes d'ordre et divers	589.152,29	589.152,29
Immobilisations ..... 4.714.588,89		
Amortissements ..... 728.181,76		
	<b>3.986.407,13</b>	<b>3.986.407,13</b>
	<b>96.780.022,14</b>	<b>96.780.022,14</b>

## passif

	Avant répartition	Après répartition
Banques	8.285.182,43	8.285.182,43
Clients et créditeurs divers	49.319.260,10	49.319.260,10
Comptes d'ordre et divers	250.304,13	250.304,13
Réserves :		
Réserve légale ..... (avant répartition) (après répartition)	631.912,82	903.176,59
Fonds de prévoyance ....	500.000,00	1.000.000,00
Réserve spéciale ..... 2.368.087,18	5.346.823,41	
	<b>3.500.000,00</b>	<b>7.250.000,00</b>
Dividende et tantièmes à payer	—	1.650.000,00
Capital	30.000.000,00	30.000.000,00
Report à nouveau	53.256,49	25.275,48
Résultats de l'exercice 1962	5.372.018,99	
	<b>96.780.022,14</b>	<b>96.780.022,14</b>

## hors bilan : (en F)

Valeurs données en pension à recevoir	477.954.808,94
Effets de mobilisation circulant sous endos	449.371.136,00
Engagements par cautions et avals	42.750.677,33
Valeurs reçues en pension à livrer	13.185.000,00

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

## débit

Intérêts, Commissions et divers réglés	36.577.156,07
Frais généraux divers	11.976.567,55
Impôts sur salaires, patentes, taxe sur automobiles	365.850,78
Taxes sur le chiffre d'affaires réglées	5.709.432,75
Amortissements	588.046,55
Provisions pour risques	786.843,24
Provision complémentaire pour éventualités diverses	1.000.000,00
Provision pour impôt sur les sociétés 50 %	6.361.926,00
Bénéfice net de l'exercice	5.372.018,99
	<b>68.737.841,93</b>

## crédit

Intérêts, Commissions et divers perçus	63.139.956,77
Taxes sur le chiffre d'affaires récupérées	5.597.885,16
	<b>68.737.841,93</b>

# COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

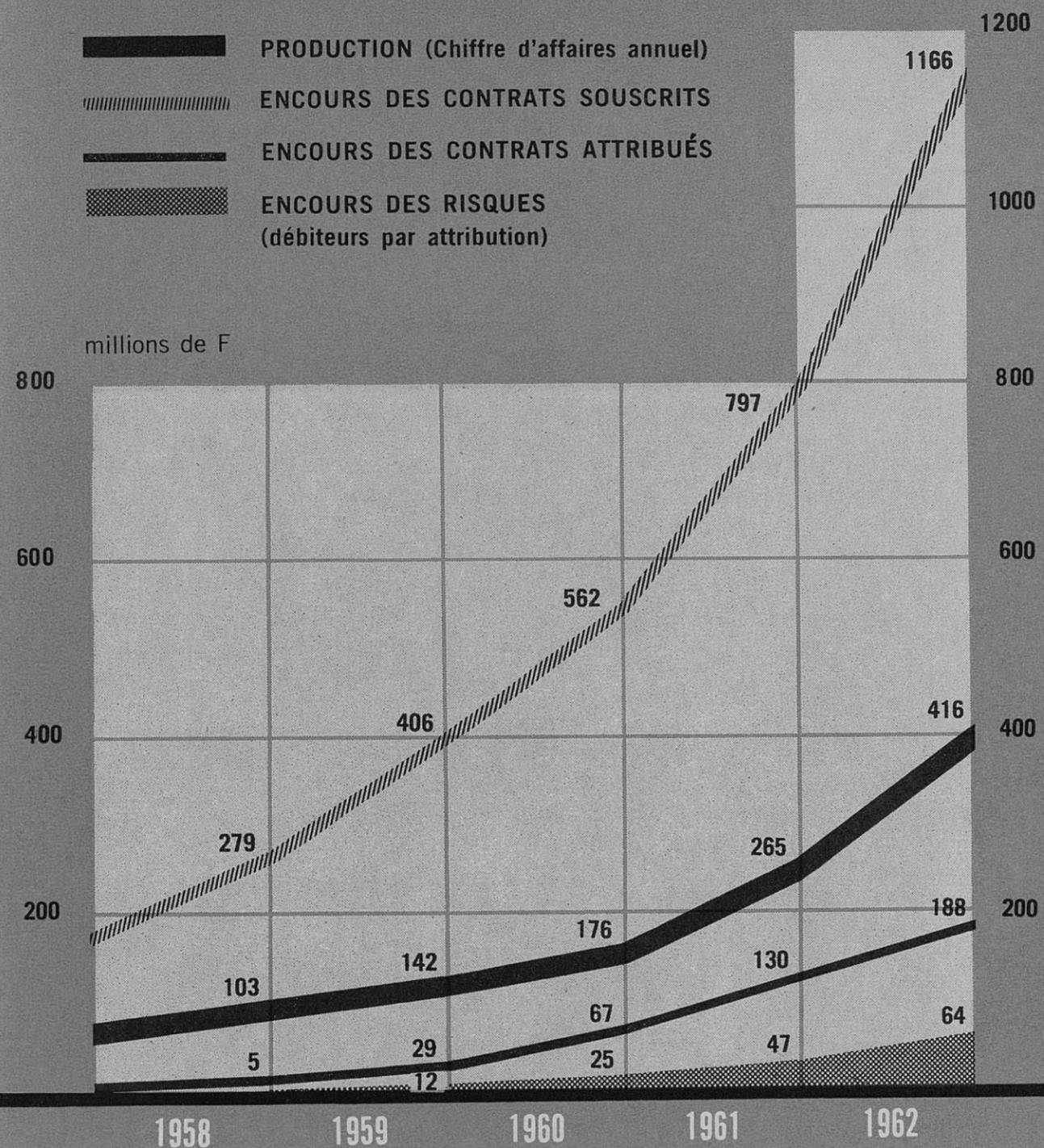
Pour la deuxième année consécutive, l'activité de la Compagnie a connu un développement très important qui s'exprime par une progression de son chiffre d'affaires de 135 % en deux exercices ; le montant nominal des contrats souscrits en 1962 s'est en effet élevé à 416.474.000 F. répartis sur 13.902 adhérents nouveaux, en progression, par rapport à 1961, de 57 % en chiffre d'affaires et de 28 % en nombre d'opérations.

Les prêts à la construction de logements continuent à occuper la première place dans les opérations de la Compagnie puisqu'ils représentent plus de 70 % de l'ensemble de ses prêts. Il s'agit le plus souvent de prêts en premier rang à des bénéficiaires de la prime non convertible ; de tels prêts sont certainement appelés à se développer encore très sensiblement dans l'avenir, la réforme du régime des prêts, incluse dans le décret du 28 juin 1962, devant les rendre accessibles à une plus vaste clientèle puisque leur taux, pour les emprunteurs qui choisiront la prime répartie sur dix ans, sera, à quantum égal, comparable à celui des prêts spéciaux du Crédit Foncier de France.

En dehors de ces prêts en premier rang, les prêts complémentaires à ceux du Crédit Foncier de France continuent eux aussi à progresser régulièrement ; ce mouvement devrait d'ailleurs s'accroître dans l'avenir, les modalités nouvelles des prêts du Crédit Foncier pour les logements anciennement primés à 6 F. devant faciliter d'une manière générale le recours aux prêts complémentaires, prêts pour lesquels la C.F.E.C. offre des formules spéciales, avec remboursement sur dix ans, particulièrement adaptées aux besoins des emprunteurs.

Les prêts pour l'achat de biens anciens, dont le développement est volontairement freiné en raison de l'insuffisance des moyens disponibles pour leur financement, n'en ont pas moins progressé de 20 % pour atteindre un total de 120 millions de F.

Les contrats de consolidation ont enregistré un développement très sensible, tant pour des prêts privés notariés, que pour des crédits bancaires — notamment, en ce qui concerne ces derniers, pour le financement d'investissements immobiliers d'entreprises de petite et moyenne importance.



Le total des investissements à la réalisation desquels la C.F.E.C. a contribué en 1962 a dépassé 947 millions de F., dont près des trois quarts dans la construction.

Les contrats en cours, qui figuraient au dernier bilan pour 797.702.000 F., s'établissent, au 31 décembre 1962, à 1.166.209.000 F., en augmentation de 46 % par rapport au 31 décembre 1961.

Le développement des opérations a amené la C.F.E.C. à renforcer dans le courant de l'exercice l'ensemble de ses moyens, tant en fonds propres qu'en capitaux extérieurs ; son capital a été porté de 10 à 30 millions de F. sur décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 octobre 1962 — et, dans le même temps, il a été procédé au réaménagement des plafonds des pools d'engagement de mobilisation des créances, pour répondre aux prescriptions statutaires de liquidité.

Le compte de pertes et profits fait ressortir, après constitution d'amortissements et de provisions pour un total de 1.709.810,36 F., et règlement de l'impôt des Sociétés, un solde de 2.214.716,96 F. ; compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 2.594,70 F., le bénéfice distribuable s'établit à 2.217.311,66 F. qui ont été répartis de la manière suivante :

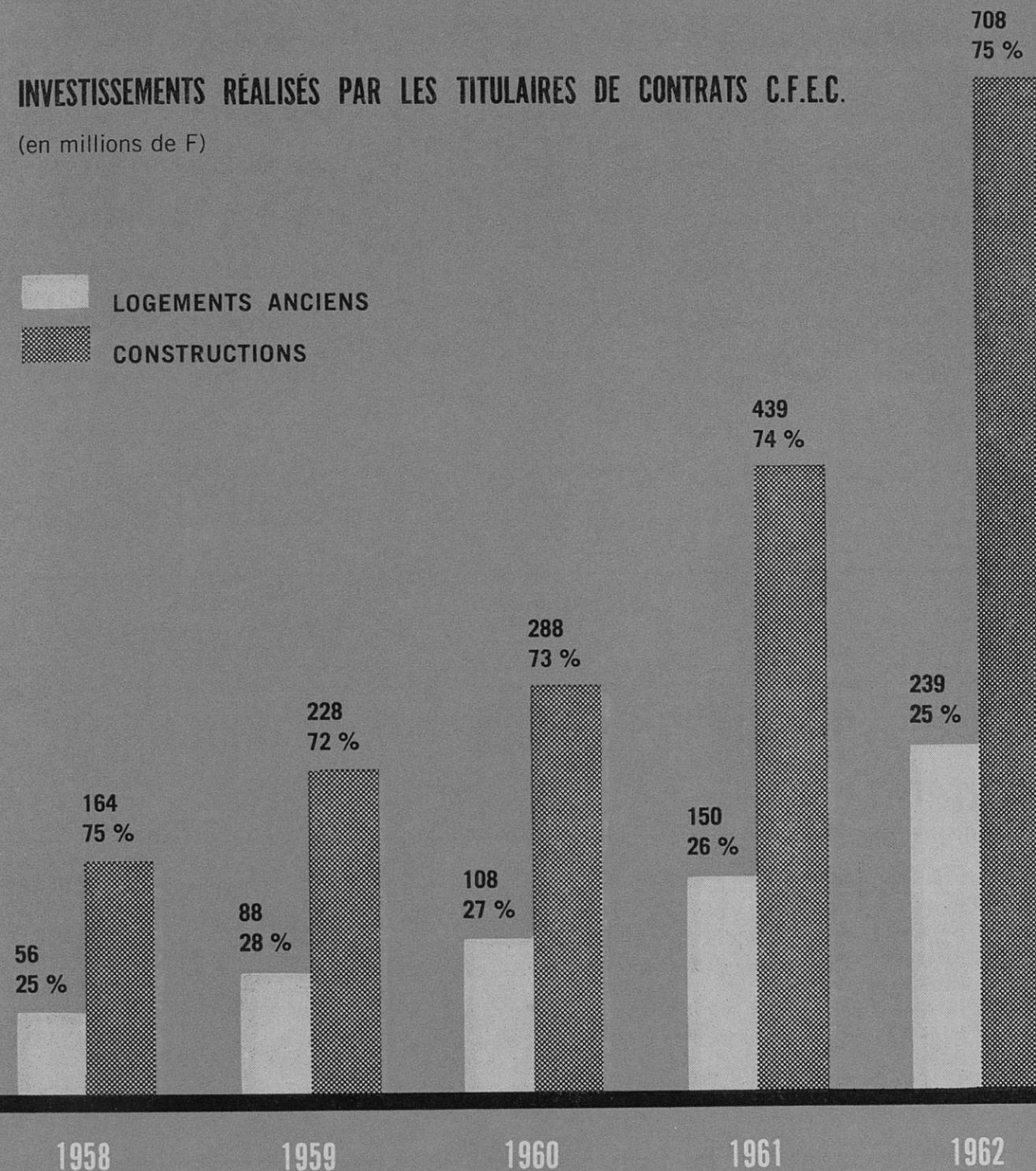
— provision pour éventualités diverses .....	900.000,00 F.
— amortissements non déductibles .....	81.570,71 F.
-- dotations aux réserves .....	500.000,00 F.
— distributions .....	733.333,33 F.
— report à nouveau .....	2.407,62 F.

Le dividende servi se monte donc à 8 F. brut par action libérée.

## INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LES TITULAIRES DE CONTRATS C.F.E.C.

(en millions de F)

■ LOGEMENTS ANCIENS  
 ■ CONSTRUCTIONS



actif	Avant répartition	Après répartition	passif	Avant répartition	Après répartition
Valeurs immobilisées (Amortissements déduits)	3.980.336,81	3.898.766,10	Capital	30.000.000,00	30.000.000,00
Actionnaires	15.000.000,00	15.000.000,00	Réserves	2.000.000,00	2.500.000,00
Débiteurs par attribution de crédits	64.239.151,62	64.239.151,62	Fonds de répartition	166.715.992,90	166.715.992,90
Débiteurs divers	12.332.487,07	11.060.487,07	Créditeurs divers	9.923.221,54	12.459.669,87
Banques, Chèques postaux et Caisse	117.307.616,41	117.307.616,41	Comptes de régularisation	1.068.263,71	1.068.263,71
Comptes de régularisation	1.240.312,90	1.240.312,90	Report à nouveau	2.594,70	2.407,62
			Résultats bruts (avant impôt)	4.389.831,96	
	214.099.904,81	212.746.334,10		214.099.904,81	212.746.334,10

hors bilan : (en F)

Engagements à terme différé	977.923.280,00
Contrats attribués	188.286.660,00
	<u>1.166.209.940,00</u>

## COMPTES DE PROFITS ET PERTES

## débit

Frais de production	1.772.973,34
Frais généraux divers	5.431.125,50
Impôts et taxes sur le chiffre d'affaires	813.038,29
Amortissements	537.114,59
Provisions	1.172.695,77
Provision pour impôt sur les sociétés	2.175.115,00
Bénéfice net de l'exercice	2.214.716,96
	<u>14.116.779,45</u>

## crédit

Frais de gestion encaissés	9.532.041,83
Produits financiers et accessoires	4.584.737,62
	<u>14.116.779,45</u>

# SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE "SINVIM"

Constituée le 27 juillet 1961, la SINVIM a commencé ses opérations à l'automne de la même année, et les a poursuivies activement au cours de 1962.

La demande sur le marché immobilier est restée très soutenue pendant toute cette période et les programmes attrayants ont continué d'être très rapidement et aisément souscrits sur plan.

Les constructeurs ne s'en sont pas moins montrés sensibles à l'intérêt que présente pour eux l'association avec la SINVIM. Les facilités que celle-ci apporte au financement des programmes dans lesquels elle a pris une participation, ainsi que les garanties que son intervention comporte pour les acquéreurs, lui ont permis de convaincre les professionnels de l'utilité d'une collaboration entre le promoteur constructeur et le promoteur financier.

L'ensemble des programmes soumis à l'agrément de la SINVIM représentait à la fin de 1962 une valeur de vente supérieure à trois milliards de F. Les projets d'ores et déjà retenus se répartissent à peu près par moitié entre la Région Parisienne et d'importantes localités de province. Ils portent sur des logements de catégories les plus diverses, depuis les logements économiques jusqu'aux appartements de très bon confort, ainsi que sur des immeubles de bureaux.

Peu de projets sont parvenus encore au stade de la vente : beaucoup sont encore à la phase de l'étude ou de la mise au point administrative ou technique. La lenteur du déroulement des opérations immobilières, entre le moment où elles sont conçues et donnent lieu aux premières démarches administratives, et la livraison des locaux construits à leur utilisateur est un des traits frappants de l'activité de la SINVIM. Cette lenteur s'inscrit dans les comptes arrêtés à la fin de 1962. Si les engagements avoisinent 125 millions de F., correspondant à la part de la SINVIM dans les programmes auxquels elle est associée, les décaissements à la fin de 1962 n'avaient que de peu dépassé 10 millions de F.

Le compte d'exploitation de 1962, qui est le premier à porter sur une année pleine, se solde par une perte, comme il est normal s'agissant d'une société dont les opérations ne peuvent normalement se dénouer qu'au bout de plusieurs années. Son montant réduit — 110.765,20 F. — résulte du fait que, malgré des délais inévitables, quelques réalisations ont, dès 1962, pu compenser la plus grande partie des frais généraux assumés par la SINVIM pour mettre en place une organisation apte à apporter à ses partenaires tous les concours nécessaires.

SINVIM-27

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1962

### SINVIM

#### actif

<i>Frais d'établissement</i>		
Frais de Constitution . . . . .	667.281,68	
Amortissements . . . . .	70.957,92	
		<b>596.323,76</b>
<i>Immobilisations</i>		
Mobilier et Matériel . . . . .	46.389,65	
Amortissements . . . . .	4.970,03	
		<b>41.419,62</b>
<i>Autres valeurs immobilisées</i>		
Titres de participation		<b>25.000,—</b>
<i>Actionnaires</i>		
<i>Valeurs d'exploitation</i>		
Participations à des opérations immobilières en cours		<b>10.223.475,61</b>
<i>Valeurs réalisables à court terme ou disponibles</i>		
Débiteurs divers . . . . .	140.270,69	
Banques et Chèques postaux . . . . .	14.319.524,51	
		<b>14.459.795,20</b>
<i>Résultats</i>		
Perte de l'exercice . . . . .		<b>110.765,20</b>
		<b>40.456.779,39</b>

#### passif

<i>Capital</i>		
Capital appelé . . . . .	25.000.000,—	
» non appelé . . . . .	15.000.000,—	
		<b>40.000.000,—</b>
<i>Emprunts</i>		
Crédit Foncier de France . . . . .		<b>196.350,—</b>
<i>Dettes à court terme</i>		
Créditeurs divers . . . . .	140.004,87	
Comptes de Régularisation Passif . . . . .	120.424,52	
		<b>260.429,39</b>
		<b>40.456.779,39</b>

hors bilan : (en F) Engagements donnés . . . . . 122.289.233,14

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

#### débit

Commissions diverses . . . . .	451.483,40
Frais généraux divers . . . . .	931.073,66
Taxes sur le chiffre d'affaires . . . . .	254.491,70
Amortissements mobilier et matériel . . . . .	4.669,38
	<b>1.641.718,14</b>

#### crédit

Marges sur ventes, commissions et intérêts divers . . . . .	1.398.850,81
Taxes sur le chiffre d'affaires récupérées	132.102,13
Perte de l'exercice . . . . .	110.765,20
	<b>1.641.718,14</b>

GEDIP-PARIS

L.C.C. - PARIS - (LONDON) IMPR.

IMPRIMÉ EN FRANCE

